



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

RAPPORT ANNUEL

2017-2018

Mise en perspective

Rapport annuel et reddition de comptes

L'apprentissage est complexe; l'être humain l'est tout aussi.

Travailler avec des données et des chiffres ne doit jamais nous éloigner des humains avec lesquels nous intervenons.

Comprendre les données en éducation exige que plusieurs facteurs soient questionnés, comme :

- Les caractéristiques individuelles et collectives des cohortes d'élèves, dont les profils d'apprenant;
- L'environnement pédagogique, dont la relation maître-élève;
- La relation parents-apprentissage et parents-école;
- L'environnement scolaire de l'école avec ses offres au niveau de l'organisation scolaire et parascolaire;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement des élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages;
- L'organisation et la gestion des services.

*Le masculin est utilisé sans aucune discrimination
et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	... 04
Conseil des commissaires	... 05
Faits saillants	... 06
Reddition de comptes — Convention de partenariat	
— Cadre légal	... 08
— But 1 : L’augmentation de la diplomation et de la qualification avant l’âge de 20 ans	... 09
— But 2 : L’amélioration de la maîtrise de la langue française	... 17
— But 3 : L’amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage et ceux en milieu défavorisé	... 24
— But 4 : L’amélioration de l’environnement sain et sécuritaire	... 30
— Rapport concernant le plan de lutte pour contrer l’intimidation et la violence à l’école	... 34
— But 5 : L’augmentation du nombre d’élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	... 37
Commission scolaire en chiffres	
— Coup d’œil sur l’organisation	... 39
— État financier	... 45
Rapports légaux	
— Rapport concernant l’application du code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires — Commissaire à l’éthique	... 49
— Rapport concernant l’application de la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Responsable de l’examen des plaintes	... 50
— Rapport concernant l’application de la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Protecteur de l’élève	... 52
— Rapport concernant l’application de la <i>Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles</i> — Responsable du suivi des divulgations	... 53
— Rapport concernant l’utilisation des ressources — Objectifs, principes et critères de répartition des ressources	... 54
— Rapport concernant l’utilisation des ressources — Application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’état	... 55
Remerciements	... 57

MILLES ET UN REGARDS... UNE VISION!

C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous le rapport annuel 2017-2018 de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Ce document, prescrit par la Loi sur l'instruction publique, fait partie des différents outils que réalise annuellement la commission scolaire pour rendre compte à la population et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire. Il présente les résultats que nous avons obtenus en regard des orientations que nous nous sommes données à l'intérieur de notre Plan stratégique 2013-2018. Il est important de rappeler que le rapport annuel est devenu une pièce maîtresse en matière de reddition de comptes.

À la lecture du rapport 2017-2018, vous pourrez constater que notre organisation continue de se démarquer, tout en jouant pleinement son rôle dans la communauté, et qu'elle fait encore figure de modèle au Québec.

Quant au taux de diplomation et de qualification de nos élèves avant l'âge de 20 ans, il frôle la barre des 80 % (à 79,4 %) après l'avoir atteint pour la première fois, en 2015-2016. Il s'agit toujours d'un bond appréciable de près de 13 % par rapport à l'année de départ 2008-2009. Ce taux de réussite nous confirme, encore cette année, bien au-dessus de la moyenne du réseau public québécois (76,5 %).

Concernant le taux de sorties sans diplôme ni qualification de nos élèves (décrocheurs), il frôle la barre des 7 % (à 7,1 %) après avoir atteint un creux historique de 6,6 %, en 2015-2016. Ce taux place à nouveau notre commission scolaire parmi les plus performantes de la province où le taux moyen se situe à 14,6 %. Notons notre taux de sorties chez les garçons, lequel passe à un seuil historique de 8,1 %.

Nous ne pouvons évidemment passer sous silence les bonnes performances de nos élèves en formation générale des adultes et en formation professionnelle dont vous pourrez apprécier les résultats dans le présent rapport.

Ces bonnes notes, nous les devons à l'ensemble de notre personnel qui s'investit sans compter, avec passion et surtout professionnalisme. Nous voulons souligner l'excellent travail de l'ensemble de nos employés qui se dévouent à la réussite de nos élèves. Nous les devons aussi à toute la communauté éducative. À cet égard, nous tenons à remercier les parents, les membres des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des organismes de participation des parents et du conseil des commissaires, ainsi que les partenaires pour leur implication et surtout pour leur engage-

ment envers notre école publique, une école qui se démarque par sa diversité, son esprit d'entrepreneuriat, sa créativité et sa vitalité.

2017-2018 aura finalement été une année de transition importante pour la commission scolaire. En plus de marquer la fin d'un Plan stratégique de 5 ans, elle aura vu naître une nouvelle formule de gouvernance et de reddition de compte : le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Elle aura aussi été marquée par le départ à la retraite de monsieur Yvan Tardif, directeur général de la commission scolaire depuis 15 ans. Il sera remplacé par monsieur Antoine Déry, à qui le conseil des commissaires a donné toute sa confiance pour la suite des choses le 4 avril 2018.

Encore cette année, nous avons su maintenir des services de qualité, et ce, malgré le contexte budgétaire, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente de nos ressources.

À titre de présidente et aux noms de tous les commissaires, je ne peux conclure ce mot sans profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier monsieur Yvan Tardif pour son engagement, sa passion et son humanisme tout au long de son mandat à la direction générale.

Bonne lecture!

Yvan Tardif

Edith Samson

Yvan Tardif, directeur général

Edith Samson, présidente



CONSEIL DES COMMISSAIRES (AU 30 JUIN 2017)



Présidente : Edith Samson

Circonscription 1 : MRC de Rivière-du-Loup – secteur nord — Nadia Tardif

Circonscription 2 : MRC de Rivière-du-Loup – secteur sud — Alain Castonguay

Circonscription 3 : Rivière-du-Loup – secteurs Parc Cartier et Saint-Patrice nord — Bernard Pelletier

Circonscription 4 : Rivière-du-Loup – secteurs Saint-Patrice sud et Saint-François-Xavier — Yves Mercier

Circonscription 5 : Rivière-du-Loup – secteurs Beaubien et Saint-Ludger — Sylvain Bureau

Circonscription 6 : MRC de Kamouraska – secteur nord — Nancy St-Pierre

Circonscription 7 : MRC de Kamouraska – secteur centre — Céline Langlais

Circonscription 8 : MRC de Kamouraska – secteur sud et MRC de L'Islet – secteur nord — Carole Lévesque

Circonscription 9 : La Pocatière — Martine Hudon

Commissaire-parent, ordre d'enseignement primaire : Magali Émond

Commissaire-parent, ordre d'enseignement secondaire : Marie-Lyne Cayouette

Commissaire-parent, parents d'élève HDAA : Luc Mercier

LES CHIFFRES
DE L'ANNÉE 2017-2018

22

C'est le nombre d'élèves décrocheurs dans nos établissements scolaires en 2015-2016 (donnée la plus récente).

Rapport annuel, page 15

1 400

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté à temps plein ou partiel le centre d'éducation des adultes en 2017-2018, tous parcours confondus. Ces élèves ont fréquenté l'un de nos trois centres situés à Rivière-du-Loup, Saint-Pascal et La Pocatière.

85 %

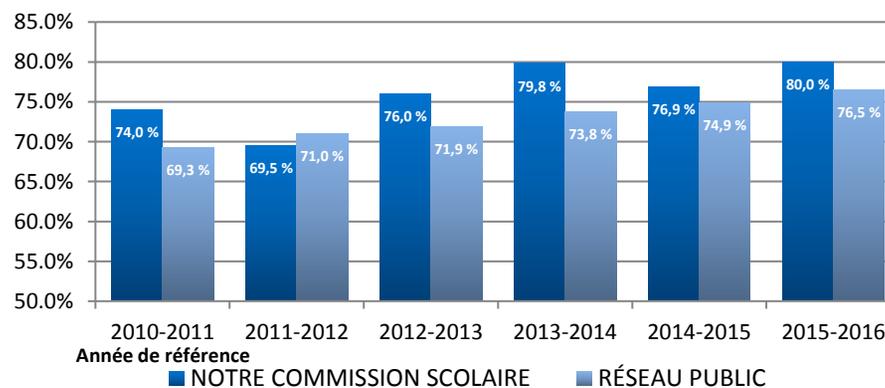
C'est le pourcentage des élèves âgés entre 16 et 18 ans qui ont atteint leur objectif de formation au centre d'éducation des adultes.

98,5 %

C'est le taux de réussite des garçons des écoles en milieu défavorisé en mathématiques, fin du 3^e cycle du primaire. Ceux-ci obtiennent même un meilleur taux de réussite que les filles (94,5 %).

Rapport annuel, page 28

80,0 %*



C'est le taux de diplomation et de qualification de nos élèves, en 2015-2016.

Rapport annuel, page 9

* Dernière donnée disponible

10,4 %*

Contribution de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes à la diplomation et à la qualification de l'ensemble de nos élèves (total de 80,0 %).

Rapport annuel, page 11

* Dernière donnée disponible

34

C'est le nombre d'élèves inscrits certifiés dans un parcours de formation axée sur l'emploi.

Rapport annuel, page 24

1 046

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté à temps plein ou partiel nos centres de formation professionnelle en 2017-2018, tous parcours confondus.

Rapport annuel, pages 39 et 40

6 324

C'est la clientèle que nous avons dans nos écoles primaires et secondaires. À ce nombre, il faut ajouter plus de 757 élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes (ETP).

Rapport annuel, page 39

Un peu plus de

99 900 000

C'est le budget annuel de la commission scolaire. En 2017-2018, plus de 6,0 millions \$ ont été investis en travaux d'amélioration de ses bâtiments.

Rapport annuel, pages 33 et 45 à 48

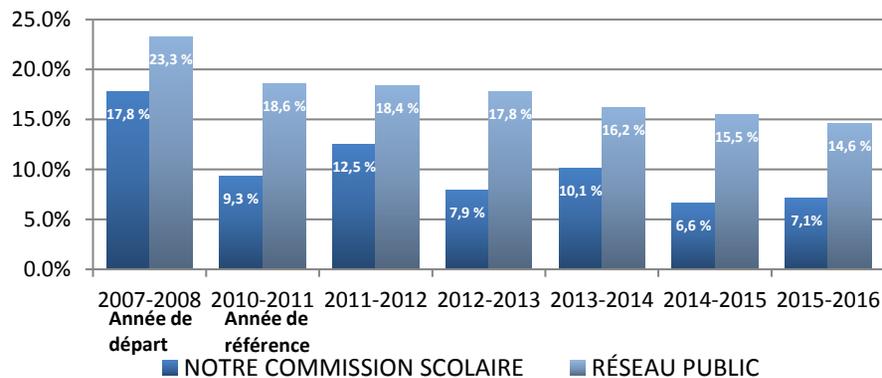
Moins de

4,5 %

C'est le pourcentage des dépenses de fonctionnement de nature administrative sur les dépenses totales.

Rapport annuel, pages 45 et 46

7,1 %



C'est le taux de sortie sans diplôme ni qualification de nos élèves (décrocheurs).

Ce taux frôle notre plus bas taux historique et confirme notre commission scolaire parmi les plus performantes du réseau public.

Rapport annuel, page 13

7 200 000

C'est le budget annuel consacré au transport scolaire de nos élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes. 5 252 élèves ont bénéficié du service de transport scolaire en 2017-2018.

Rapport annuel, page 43

SEULE

Seule et unique commission scolaire à avoir déployé une approche positive basée sur le lien d'attachement dans toutes ses écoles primaires et secondaires.

LE CADRE LÉGAL — RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la reddition de comptes.

Loi sur l'instruction publique — Commission scolaire

Rapport annuel et reddition de comptes

Art. 220 — La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport [sic].

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 — Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'il détermine.

Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Convention de partenariat

Art. 459.3 — Le ministre et la commission scolaire conviennent, dans le cadre d'une convention de partenariat, des mesures requises pour assurer la mise en œuvre du plan stratégique de la commission scolaire.

La convention de partenariat porte notamment sur les éléments suivants :

1° les modalités de la contribution de la commission scolaire à l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables déterminés par le ministre en application de l'article 459.2;

2° les moyens que la commission scolaire entend prendre pour s'assurer de l'atteinte des objectifs spécifiques qu'elle a établis en application du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 209.1;

3° les mécanismes de suivi et de reddition de comptes mis en place par la commission scolaire.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 — Le ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

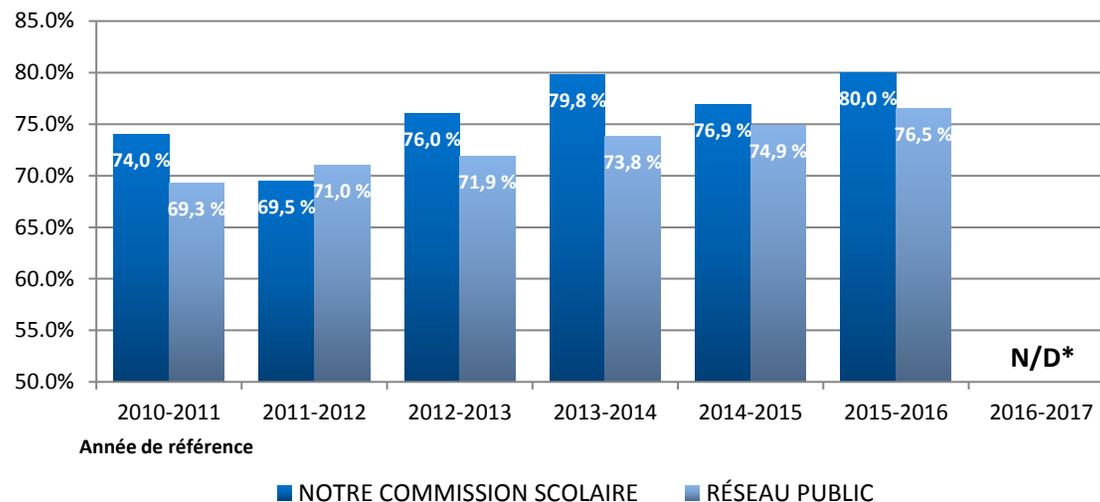
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SEXES RÉUNIS

La diplomation est un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Le taux de diplomation prend en compte les élèves qui ont obtenu un premier diplôme au secteur des jeunes ou au secteur des adultes. Les diplômes admissibles aux fins de calcul du taux de diplomation sont le diplôme d'études secondaires (DES), le diplôme d'études professionnelles (DEP) et l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Les qualifications reconnues sont l'attestation de formation professionnelle (AFP), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT). À noter que le taux de diplomation pour le secteur des jeunes est celui après 7 ans. Pour l'éducation des adultes et la formation professionnelle, il est celui avant l'âge de 20 ans.

La cible demandée à la commission scolaire est de 85 % en 2020.



CONSTAT

Le taux de diplomation et de qualification de nos élèves sexes réunis, pour l'année 2015-2016, était le meilleur depuis l'année de référence et était à 3,5 % au-dessus de l'ensemble du réseau public du Québec. Ce taux constitue également une amélioration de 6,0 % par rapport à l'année de référence 2010-2011.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

Source : Rapport Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2017 du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

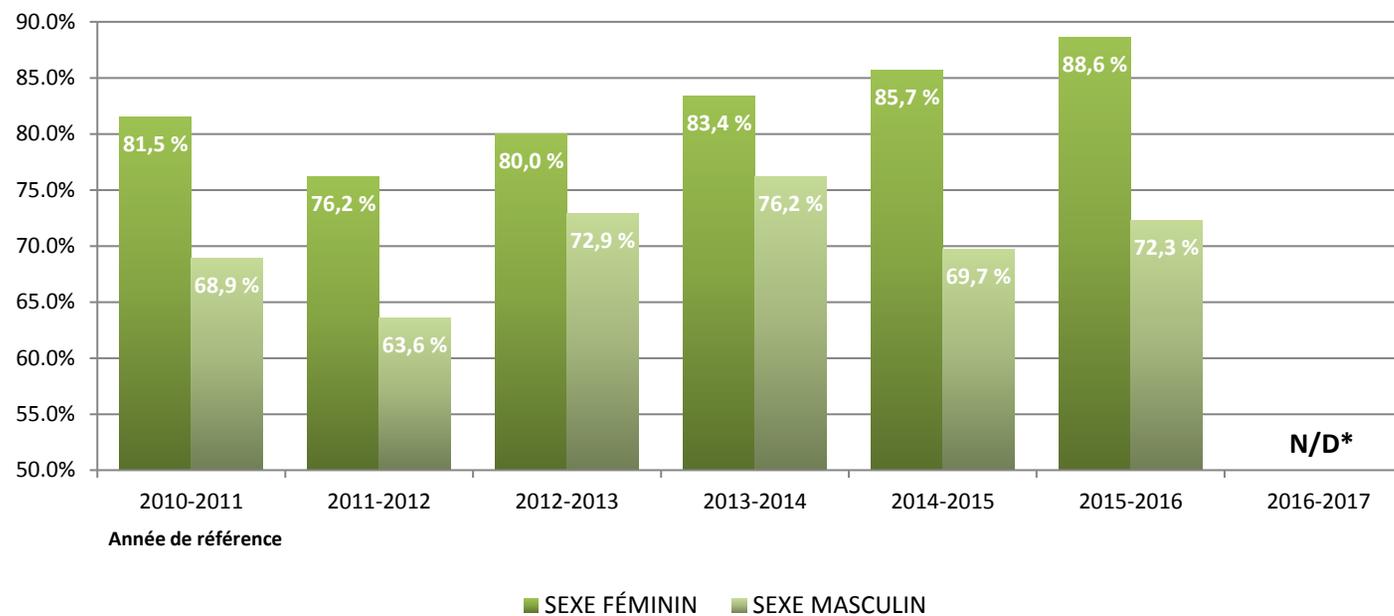
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATIONS RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SEXE



CONSTAT

Connaissant une hausse constante depuis 5 ans, le taux de diplomation et de qualification chez les filles est passé de 76,2 % à 88,6 % pendant cette période se terminant en 2015-2016. Ce taux, qui constitue, d'ailleurs, le meilleur résultat par rapport à l'année de référence 2010-2011, représente un écart positif de 7,1 %.

De plus, chez les garçons, le taux de diplomation et de qualification a augmenté à 72,3 % en 2015-2016, une hausse de 3,4 % par rapport à l'année de référence 2010-2011 (68,9 %) et de 2,9 % depuis l'année 2014-2015. Le taux de 76,2 % atteint en 2013-2014 prouve que le travail de réflexion sur les moyens à mettre en place doit se poursuivre.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

Source : Rapport Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2017 du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

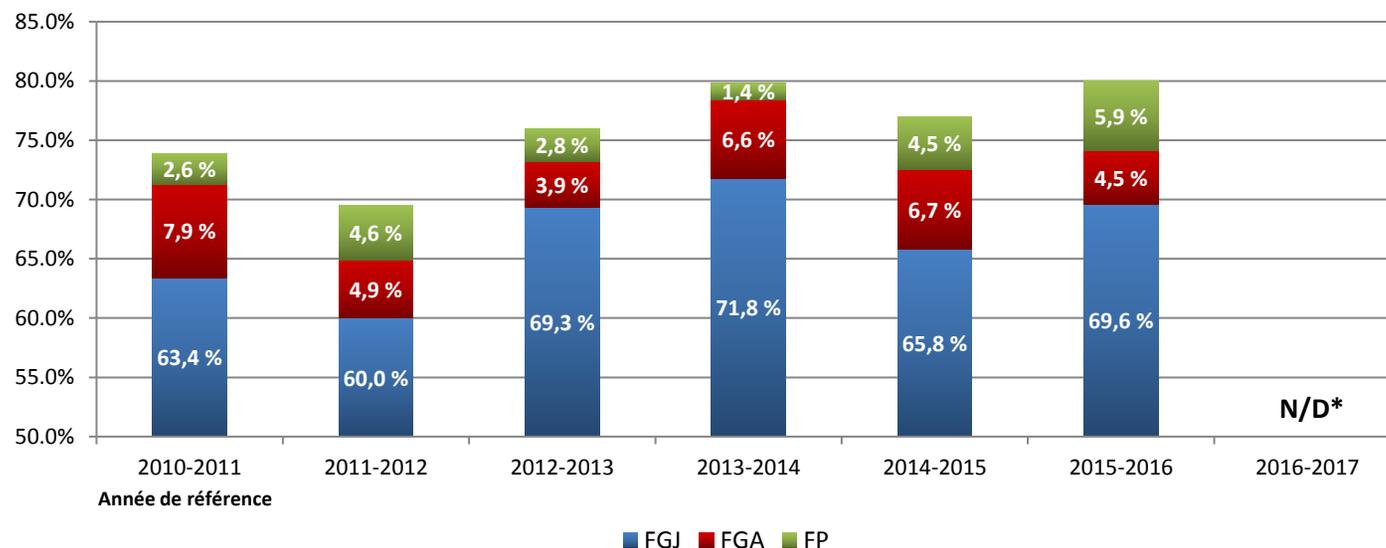
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

DIPLOMATION ET QUALIFICATION RÉUNIES, EN POURCENTAGE, SELON LE SECTEUR, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

Le dernier **taux de diplomation et de qualification de l'ensemble de nos élèves est à 80,0 %**, le plus haut taux atteint depuis l'année de référence 2010-2011.

Le taux de diplomation de la **formation générale des jeunes** a augmenté de 3,8 % de 2014-2015 à 2015-2016, en passant à 69,6 %. Un écart de 2,2 % demeure présent pour rejoindre le taux record de 2013-2014, mais passe à 6,2 % d'écart positif quant à l'année de référence 2010-2011.

Pour sa part, le taux de diplomation de la **formation générale des adultes** a diminué pour atteindre 4,5 %.

De son côté, le taux de diplomation de la **formation professionnelle pour les élèves issus du territoire de la commission scolaire** a connu une hausse par rapport à l'année précédente, 5,9 % par rapport à 4,5 %, ce qui équivaut à un écart de 1,4 %. Le taux de diplomation est supérieur à la cible qui était de 5,0 %.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

Source : Portrait des statistiques ministérielles, tableau 1.1 – MEES octobre 2017

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

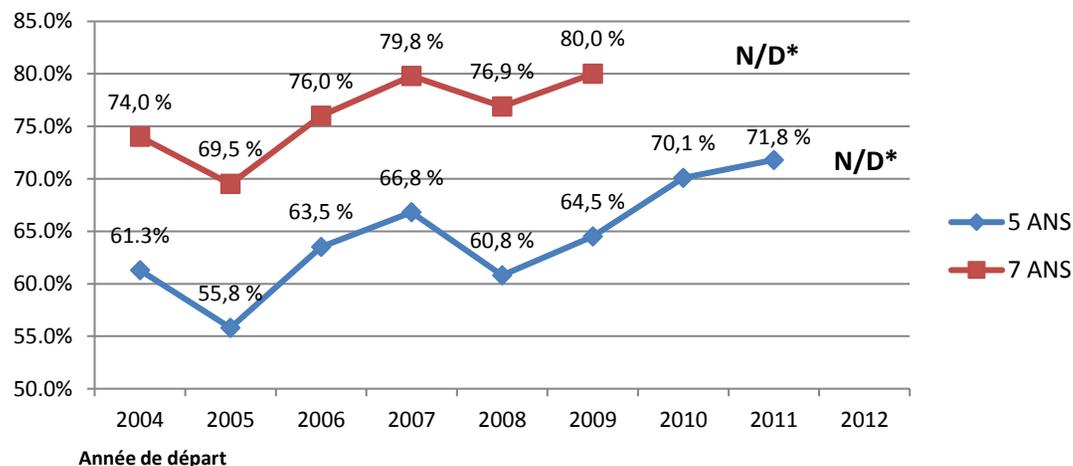
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE DIPLOMATION PAR COHORTE, APRÈS 5 À 7 ANS, EN POURCENTAGE, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE (DONNÉES COMPLÉMENTAIRES)



CONSTAT

À noter que le taux de diplomation par cohorte après 5 ans pour la cohorte de 2012 n'était pas disponible au moment de la rédaction du présent rapport. L'année 2004 constitue l'année de départ pour l'analyse des cohortes sur 10 ans jusqu'en 2020, période exigée par le ministère pour la durée de la convention de partenariat.

L'année inscrite au graphique est l'année d'entrée d'une cohorte au secondaire. La diplomation et la qualification par commission scolaire sont calculées selon l'école de fréquentation de l'élève au moment de sa première inscription en 1^{re} secondaire.

La cohorte des élèves de l'année 2009 constitue celle ayant obtenu le taux de diplomation le plus élevé après 7 ans. Notons que cette cohorte était constituée de seulement 7,1 % d'élèves avec une année de retard à l'entrée au secondaire, ce qui nous amène à conclure qu'il s'agit là d'une cohorte composée de moins d'élèves en difficulté. On peut d'ailleurs observer que, pour les cohortes 2010 et 2011, le taux de diplomation après 5 ans est respectivement de 70,1 % et 71,8 %. Nous devrions donc constater de très bons résultats pour les mêmes cohortes après 7 ans.

La progression du taux après 7 ans de la cohorte de 2009 se poursuit pour atteindre encore une fois un sommet jamais obtenu en 10 ans.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

Source : Rapport Diplomation et qualification par commission scolaire au secondaire – Édition 2017 du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

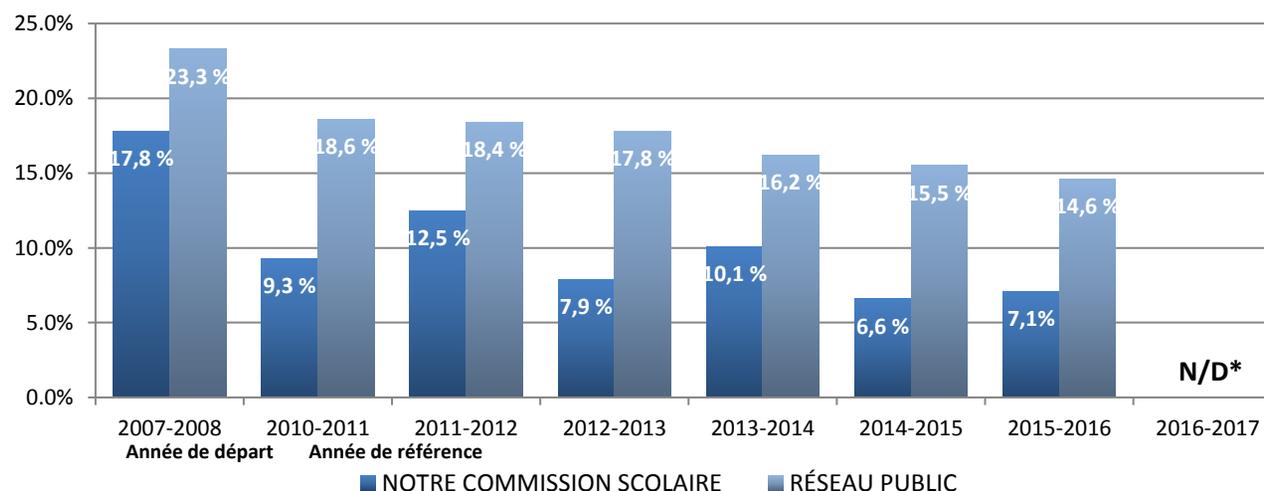
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SEXES RÉUNIS

Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) est calculé selon le nombre d'élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme ou qualification durant l'année considérée et qui ne sont pas inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.



CONSTAT

L'année 2015-2016 constitue l'une des deux meilleures années pour le maintien des élèves en formation générale des jeunes au secondaire. Le taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) est légèrement au-dessus de la barre du 7 %, ce qui représente toute une fierté pour notre commission scolaire. Notons aussi que la commission scolaire se démarque avantageusement par rapport à l'ensemble du réseau public du Québec avec un écart positif de 7,5 %, un résultat qui place celle-ci parmi les meilleures à ce titre au Québec. Une moyenne se maintenant sous la barre du 10 % constitue une très belle réussite.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

Source : Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

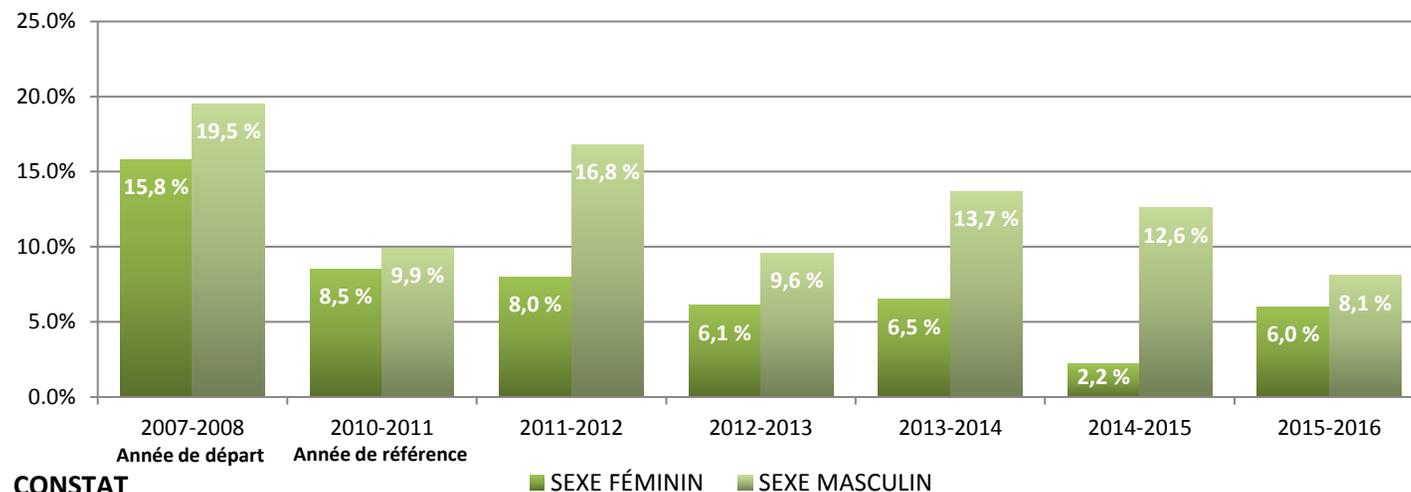
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMIS LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES, SELON LE SEXE, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE



CONSTAT

En ce qui a trait aux filles, elles connaissent une persévérance de 94 % avec un taux de décrochage de 6 %, ce qui est le deuxième plus bas taux connu à ce jour pour la commission scolaire. Ce résultat représente un meilleur taux que le secteur public de 5,2%.

Du côté des garçons, c'est un résultat exceptionnel, car il s'est amélioré de 4,5 % avec un taux record de persévérance de 91,9 % (8,1 % de taux de sorties sans diplôme ni qualification). Il faut mentionner que la commission scolaire obtient un meilleur taux que le secteur public avec un écart de 10 %.

La communauté des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup peut être fière des résultats obtenus à ce niveau par les écoles de la commission scolaire.

Même si l'année de référence pour la convention de partenariat est l'année 2010-2011, on identifie dans le graphique l'année de départ 2007-2008, et ce, afin de permettre de mieux observer l'évolution de la situation dans le temps.

Constat positif : Les mesures et moyens mis en place au sein des écoles, par le biais des conventions de gestion et de réussite éducative des écoles et de la convention de partenariat de la commission scolaire, ont nettement favorisé la persévérance scolaire des élèves.

Source : Taux de sorties sans diplôme ni qualification (décrochage annuel) du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

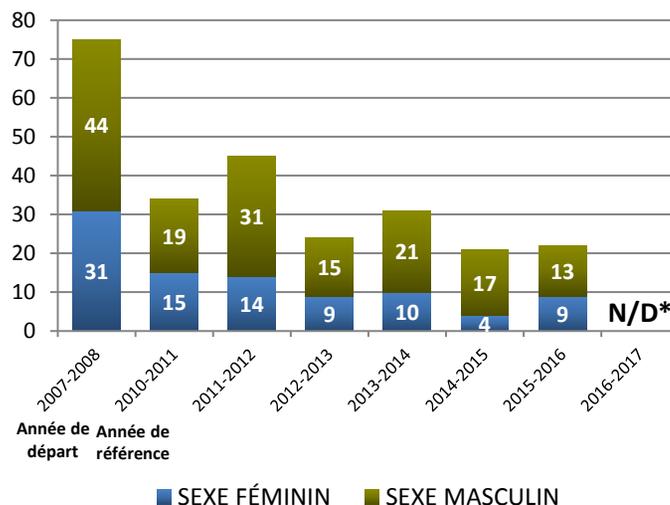
L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

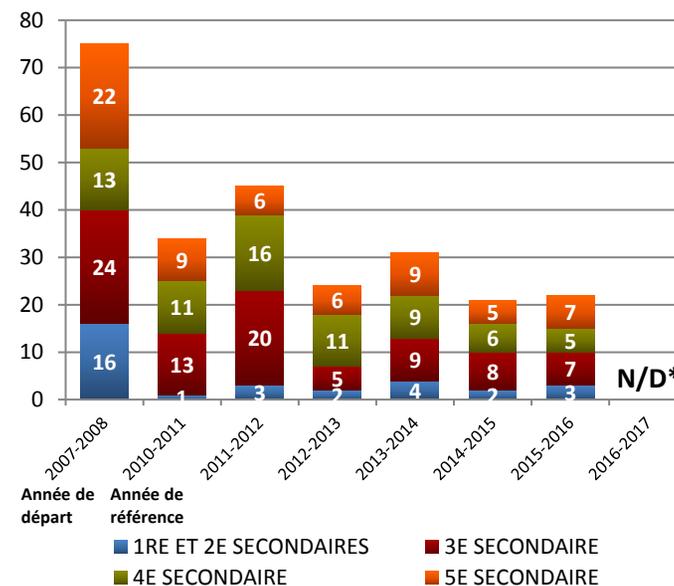
NOMBRE ANNUEL DE SORTIES SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION (DÉCROCHEURS), PARMI LES ÉLÈVES SORTANTS INSCRITS EN FORMATION GÉNÉRALE, SEXES RÉUNIS, DANS NOTRE COMMISSION SCOLAIRE

Le nombre de sorties sans diplôme ni qualification (décrocheurs) est calculé selon le nombre d'élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme ou qualification durant l'année considérée et qui ne sont pas inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.

SELON LE SEXE



SELON L'ANNÉE SCOLAIRE



CONSTAT

Pour l'année 2015-2016, le nombre de décrocheurs (filles et garçons) a connu une hausse de 1 par rapport à l'année 2014-2015, ce qui constitue toujours une amélioration de 12 par rapport à l'année de référence et une baisse encore plus marquée de 53 par rapport à l'année de départ. L'amélioration de la situation des garçons et des filles est encore une fois à souligner. Rappelons que l'on parle ici de 22 décrocheurs sur une clientèle de 1 994 élèves au secondaire, soit ± 1 %. Il s'agit d'un exploit remarquable depuis les deux dernières années.

On peut donc statuer que les mesures privilégiées ainsi que le choix des intervenants par les écoles et la commission scolaire donnent des résultats probants.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2016-2017.

NOS BUTS

L'augmentation de la
diplomation et de la
qualification avant l'âge
de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise
de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la
persévérance scolaires chez certains
groupes dont les élèves en difficulté
d'adaptation ou d'apprentissage et
ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement
sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves
de moins de 20 ans en formation
professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

POUR LA DIPLOMATION ET LA QUALIFICATION

Hausse de 3 % de la diplomation et de la qualification totale :
passer de 74 % à 77 %

Atteinte
(79,4 %)

Hausse de 2,4 % de la diplomation en formation professionnelle :
passer de 2,6 % à 5 %

Non atteinte
(3,5 %)

POUR LE DÉCROCHAGE

Pour les sexes réunis :
passer de 85 à 54, d'ici 2020

Atteinte
(22)

Pour les garçons de 3^e et 4^e secondaires :
passer de 37 à 31

Atteinte
(7)

Pour les filles de tous les niveaux :
passer de 31 à 24

Atteinte
(9)



Cible en progression / objectif atteint



Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours



Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

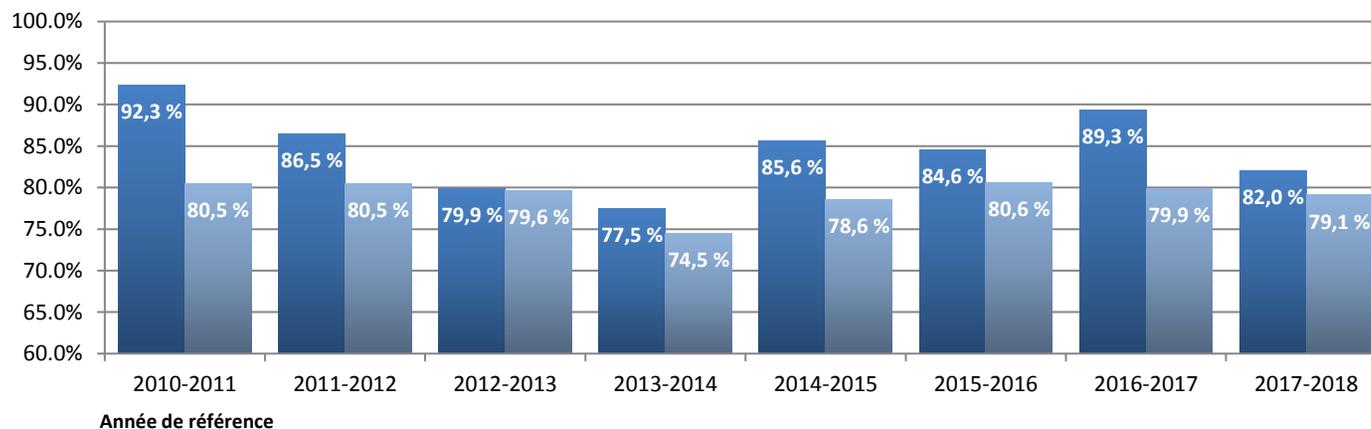
L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, SEXES RÉUNIS

Les épreuves uniques du MEES constituent un premier indicateur pour mesurer la réussite des élèves. Les épreuves portent sur les matières suivantes : français, anglais, mathématiques, histoire et sciences physiques. Le but 2 vise l'amélioration de la maîtrise de la langue française. Cet indicateur est relatif dans la mesure où il ne tient compte que des cohortes rendues en 4^e et en 5^e secondaire. Autrement dit, il mesure la réussite scolaire au terme du processus. Fait à noter, les épreuves uniques ne prennent en compte que la réussite scolaire. Si la réussite scolaire est sanctionnée par la passation d'épreuves obligatoires, puis par la diplomation, pour sa part, la réussite éducative vise le développement global de l'élève, quels que soient ses limites et son potentiel.



CONSTAT

Le taux de réussite en français 5^e secondaire, épreuve de juin 2018, démontrent une baisse de 7,3 % par rapport à l'année précédente, alors que la moyenne du réseau public est en baisse de 0,8 %. Il s'avère important de s'assurer de suivre avec vigilance cette situation et de mettre en place les mesures nécessaires.

On constate que les élèves de la commission scolaire réussissent à 82,0 % comparativement à 79,1 % pour l'ensemble du réseau public, ce qui demeure toutefois une belle réussite.

Source : Taux de réussite pour chaque épreuve unique de juin (Tableau 9) du MEES

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

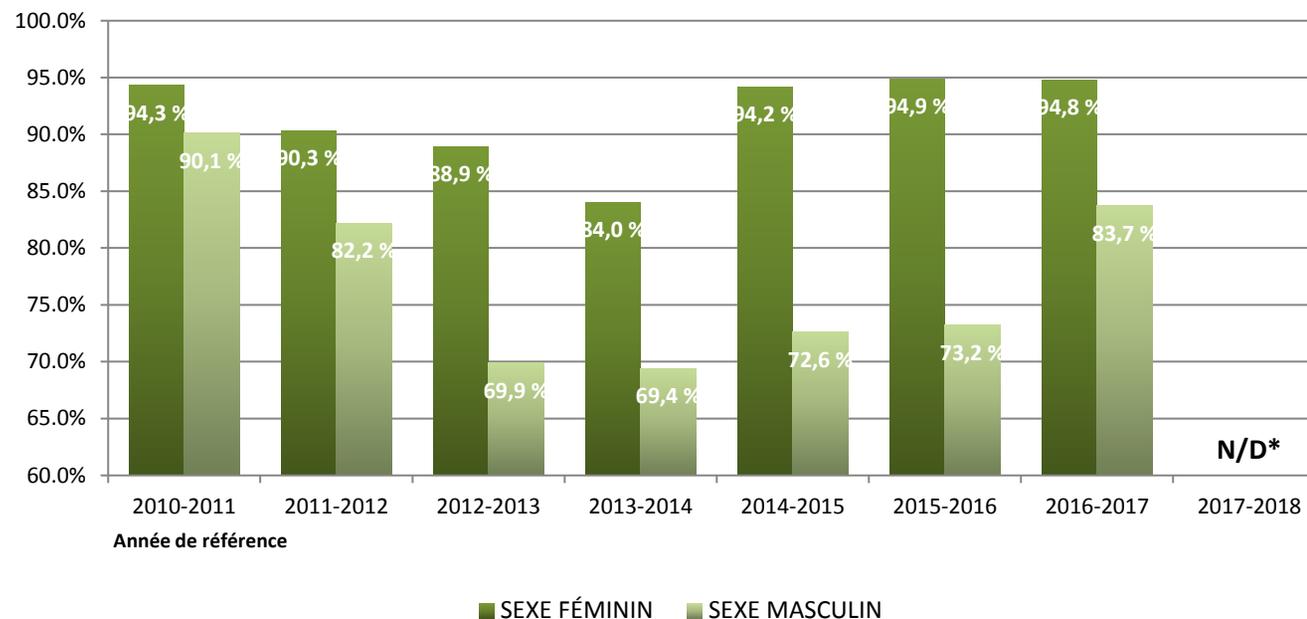
L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS CINQUIÈME SECONDAIRE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVE DE JUIN, SELON LE SEXE



CONSTAT

Le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire soumis à l'épreuve en français, volet écriture, en 2016-2017, a connu une hausse pour les garçons par rapport aux résultats de 2015-2016. Pour les filles, le taux est stable. Depuis l'année de référence 2010-2011, il s'agit du meilleur résultat pour les garçons.

* Le MEES n'a pas rendu cette donnée disponible pour 2017-2018.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS FIN DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE, VOLET LECTURE (ÉPREUVE DE LA COMMISSION SCOLAIRE) ET VOLET ÉCRITURE (ÉPREUVE DU MEES)

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DU 1 ^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE LECTURE (CS) ET ÉCRITURE (MEES) (132208)		
ANNÉE	LECTURE (ÉPREUVE CS)	ÉCRITURE (ÉPREUVE MEES)
2012-2013	74,0 %	89,5 %
2013-2014	65,8 %	89,9 %
2014-2015*	70,2 %	87,7 %
2015-2016*	68,6 %	85,4 %
2016-2017*	75,0 %	83,1 %
2017-2018*	75,0 %	82,2 %
Variation de la dernière année	Stable	Baisse de 0,9 %

* Les résultats pour la commission scolaire sont ceux des élèves soumis à l'épreuve.

CONSTAT

Le portrait de départ a été établi en fonction des résultats de l'année 2012-2013, année où une analyse de données comparables pouvait être amorcée. On observe, au cours des 6 années identifiées, que les élèves réussissent très bien à l'épreuve d'écriture du MEES. Toutefois, la compétence en lecture représente un niveau de difficulté plus grand pour les élèves. Par rapport à l'année de référence 2012-2013, le taux de réussite à l'épreuve de lecture a connu une augmentation de 1,0 % et est resté stable comparativement à l'an dernier, représentant le plus haut taux depuis 5 ans. Quant à l'épreuve d'écriture, on constate une baisse par rapport à l'année de référence. Le volet écriture nécessite donc une attention particulière pour l'année 2018-2019.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, RÉSULTATS CS ET MEES

Le taux de réussite en français, volet écriture, est constitué du résultat des élèves soumis à l'épreuve de fin de 3^e cycle du primaire du MEES ainsi que des résultats de chacune des étapes de l'année. Les résultats des élèves avec plan d'intervention (PI) englobent les élèves reconnus handicapés et ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ainsi que les élèves à risque soumis à l'épreuve, et ce, sans modification des exigences. À noter que l'épreuve de fin de cycle du MEES représente 20 % des résultats.

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE ÉCRITURE (CS ET MEES)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	93,2 %	98,3 %	88,8 %	74,4 %
2012-2013	94,6 %	98,6 %	91,1 %	73,2 %
2013-2014	93,6 %	96,7 %	90,8 %	78,3 %
2014-2015	96,9 %	99,6 %	94,3 %	91,0 %
2015-2016	94,3 %	98,8 %	89,4 %	76,8 %
2016-2017	97,2 %	98,4 %	95,9 %	84,3 %
2017-2018	95,4 %	96,6 %	94,1 %	84,0 %
Variation de la dernière année	Baisse de 1,8 %	Baisse de 1,8 %	Baisse de 1,8 %	Baisse de 0,3 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année des écoles primaires de la commission scolaire maintiennent, depuis 7 ans, un taux de réussite des plus remarquables, et ce, autant chez les garçons que chez les filles, malgré certaines fluctuations constatées au fil des années. Le taux de réussite des élèves avec plan d'intervention (PI) est resté stable par rapport à 2016-2017.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET ÉCRITURE, ÉPREUVES DU MEES

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE ÉCRITURE (MEES)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	91,4 %	96,9 %	86,4 %	77,8 %
2012-2013	91,9 %	96,5 %	88,0 %	73,2 %
2013-2014	90,4 %	92,5 %	88,6 %	74,7 %
2014-2015	92,7 %	98,7 %	87,0 %	87,6 %
2015-2016	91,7 %	96,7 %	86,2 %	73,7 %
2016-2017	96,7 %	98,4 %	95,1 %	86,7 %
2017-2018	90,6 %	92,1 %	88,9 %	71,2 %
Variation de la dernière année	Baisse de 6,1 %	Baisse de 6,3 %	Baisse de 6,2 %	Baisse de 15,5 %

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve d'écriture du MEES. Les filles obtiennent, en 2017-2018, un taux de réussite de 92,1 %, comparativement à un taux de réussite de 88,9 % chez les garçons. Les élèves avec un plan d'intervention (PI), sont soumis aux épreuves, et ce, avec les mêmes exigences.

La note globale des élèves est constituée à 20 % de l'épreuve du MEES et à 80 % des résultats des 3 étapes de l'année.

Globalement, plus de 9 élèves sur 10 sont en réussite incluant les élèves avec PI.

Pour l'année 2017-2018, on remarque une baisse significative pour tous les indicateurs : sexes réunis, féminin, masculin et élèves avec PI. Un défi de taille pour 2018-2019.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS SIXIÈME ANNÉE, VOLET LECTURE, AUX ÉPREUVES DU MEES

TAUX DE RÉUSSITE EN FRANÇAIS DE SIXIÈME ANNÉE LECTURE (MEES)				
ANNÉE	GLOBAL (SEXES RÉUNIS)	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	ÉLÈVES AVEC PI
2011-2012	79,8 %	86,9 %	73,5 %	55,6 %
2012-2013	88,2 %	91,5 %	85,4 %	66,7 %
2013-2014	81,9 %	89,3 %	75,4 %	61,4 %
2014-2015	86,7 %	94,1 %	79,7 %	65,2 %
2015-2016	94,7 %	97,5 %	91,7 %	83,2 %
2016-2017	92,3 %	93,1 %	91,4 %	78,3 %
2017-2018	86,1 %	88,4 %	83,5 %	63,9 %
Variation de la dernière année	Baisse de 6,2 %	Baisse de 4,7 %	Baisse de 7,9 %	Baisse de 14,4 %

CONSTAT

Le tableau présente le taux de réussite exclusivement à l'épreuve de lecture du MEES. Le taux de réussite en écriture et en lecture est des plus satisfaisants et présente moins d'écart entre les filles et les garçons que dans les années antérieures. Pour les élèves avec plan d'intervention (PI), ce type d'épreuve, qui présente habituellement une plus grande difficulté, a subi une baisse comparativement à l'année antérieure avec un taux de réussite de 63,9 %.

En fonction de l'année de départ 2011-2012, l'année 2017-2018 présente une augmentation du taux de réussite pour tous les indicateurs : sexes réunis, féminin, masculin ainsi que les élèves avec PI.

La note globale des élèves est constituée à 100 % de l'épreuve du MEES.

Globalement, près de 9 élèves sur 10 sont en réussite incluant les élèves avec PI.

Ce volet nécessite malgré tout une attention particulière puisqu'il comporte une baisse par rapport à l'année précédente.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Cible pour la 6^e année :
passer de 91 % à 95 % le taux de réussite des garçons (lecture et écriture)

Non atteinte
Résultats satisfaisants

Cible pour le 1^{er} cycle du secondaire :
maintenir le taux de réussite

Atteinte en lecture

Non atteinte en écriture

Maintenir un taux de réussite des filles à 95 % et hausser celui des garçons à 90 % (épreuve en écriture de 5^e secondaire)

Non atteinte
Résultats satisfaisants

Cible en lecture pour les élèves HDAA :
en fonction du portrait de départ établi en 2011-2012 (55,6 %)

Atteint
Par rapport à l'année de référence



Cible en progression / objectif atteint



Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours



Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI

Le parcours de formation axée sur l'emploi propose deux volets : formation préparatoire au travail (FPT) et formation à un métier semi-spécialisé (FMS). Ce parcours qui est offert dans nos quatre écoles secondaires (École des Vieux-Moulins, École secondaire de Rivière-du-Loup, École secondaire Chanoine-Beudet et École polyvalente La Pocatière) a été mis en place en 2008-2009. Tous les élèves dans ce parcours ont un plan d'intervention. Ce but doit être analysé en tenant compte, d'abord et avant tout, de la réponse aux besoins de formation des élèves pour qui le profil d'apprentissage nécessite un parcours de formation conciliant études et stage en milieu de travail avec évaluation rigoureuse.

ÉLÈVES INSCRITS CERTIFIÉS DANS UN PARCOURS DE FORMATION AXÉE SUR L'EMPLOI					
ANNÉE	FINISSANTS POTENTIELS	CERTIFIÉS	TAUX	SEXE MASCULIN	SEXE FÉMININ
2008-2009	45	30	66,67 %	20	10
2009-2010	87	42	48,28 %	31	11
2010-2011*	105	65	61,90 %	48	17
2011-2012	89	56	62,92 %	37	19
2012-2013	66	46	69,70 %	35	11
2013-2014	72	47	65,28 %	37	10
2014-2015	61	47	77,05 %	30	17
2015-2016	57	37	64,91 %	36	1
2016-2017	62	36	58,06 %	32	4
2017-2018	58	34	58,62 %	29	5

* Année de référence

CONSTAT

En 2017-2018, 34 élèves sur 58 en fin de formation FPT ou FMS ont obtenu leur certification du MEES, soit 58,6 %. Le défi à relever était d'augmenter le pourcentage des élèves certifiés en fonction du nombre d'élèves inscrits annuellement. Ce défi a été atteint en 2014-2015, mais une baisse marquée depuis 3 ans nous ramène à 3,3 % en-dessous du résultat de l'année de référence 2010-2011. Ce défi devra demeurer un objectif pour les prochaines années. On constate que ce parcours répond aux besoins de certains garçons en leur offrant un parcours certifiant adapté à leur profil d'apprenant, mais qu'il répond moins aux besoins des filles : depuis 2015-2016 une baisse significative des inscriptions et de certification d'élèves de sexe féminin est remarquée dans ce parcours. Nous constatons, par contre, une légère augmentation en 2017-2018. Nous devons poursuivre nos efforts dans le même sens.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PORTRAIT DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE (HDAA)

Nous présentons le portrait de la clientèle afin de bien saisir la réalité concernant la clientèle HDAA. Les pourcentages sont calculés en fonction de la clientèle visée (préscolaire 5 ans, primaire, secondaire) qui était inscrite en 2017-2018, soit 6 098.

NOMBRE ET TAUX DES ÉLÈVES HDAA ² SUR LA CLIENTÈLE TOTALE (6 098 ÉLÈVES)					
NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES RECONNUS HDA ¹ PAR LE MEES (DONNÉES MEES)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDAA ² AVEC PI EN CLASSE ORDINAIRE (DONNÉES CS)		NOMBRE ET TAUX D'ÉLÈVES HDAA ² AVEC PI EN CLASSE D'ADAPTATION SCOLAIRE (DONNÉES CS)	
195	3,20 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	996	16,33 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE	252	4,13 % DE LA CLIENTÈLE TOTALE

TAUX D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HDAA ² (1 248 ÉLÈVES) EN CLASSE ORDINAIRE ET EN CLASSE SPÉCIALISÉE SELON LES ORDRES D'ENSEIGNEMENT			
TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE		TAUX D'INTÉGRATION EN CLASSE SPÉCIALISÉE	
PRIMAIRE 93,2 %	SECONDAIRE 68,76 %	PRIMAIRE 6,8 %	SECONDAIRE 31,24 %
79,69 %		20,31 %	

CONSTAT

Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation (HDA¹) reconnus par le MEES demeure sensiblement le même depuis les dix dernières années, et ce, peu importe la variation de la clientèle totale de la commission scolaire. En 2017-2018, 252 élèves HDAA² ont bénéficié d'un contexte de scolarisation adapté à leurs besoins particuliers dans des groupes à effectifs réduits.

Dans le tableau 2, on observe que l'on intègre en classe ordinaire un peu plus de 3 élèves HDAA sur 4, tout ordre d'enseignement confondu.

Sources : Bilan 4 MEES 2016-2017 et commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, CINQUIÈME SECONDAIRE

Dans sa convention de partenariat, la commission scolaire s'est donnée comme objectif d'augmenter de 5 % le niveau de compétences en mathématiques des élèves des écoles en milieu défavorisé ainsi que dans l'ensemble des écoles primaires et secondaires. Le MEES ayant cessé la passation d'une épreuve obligatoire, l'analyse de ce but est effectué en fonction des données du MEES disponibles. Nous présentons le taux de réussite aux épreuves de la commission scolaire de 5^e secondaire de juin 2018 et aux épreuves ministérielles de 4^e secondaire de juin 2018 (résultats partiels provisoires). De plus, le taux de réussite des élèves de 6^e année en mathématiques est présenté pour toutes les écoles ainsi que pour celles en milieu défavorisé.

	TAUX DE RÉUSSITE RSM (RÉSULTATS SOMMAIRES DE LA MATIÈRE) EN MATHÉMATIQUES DE 5 ^E SECONDAIRE (CS ET MEES) (063504 – 064506 – 065506)							SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN
	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018			
063504 Culture, société et technique	N/D	93,9 %	95,8 %	84,7 %	89,5 %	91,4 %	92,9 %	89,8 %	
064506 Technico-sciences	N/D	91,9 %	97,8 %	93,5 %	90,0 %	84,8 %	92,0 %	76,2 %	
065506 Sciences naturelles	N/D	98,2 %	96,5 %	100,0 %	90,6 %	93,4 %	98,0 %	87,5 %	
TOTAL	90,2 %	94,4 %	96,5 %	91,7 %	90,0 %	90,9 %	94,7 %	86,4 %	

* Excluant les matières en continuation et inactive ainsi que les matières EXC.

CONSTAT

Les élèves de 5^e secondaire ont été soumis à l'épreuve de mathématiques de la commission scolaire en juin 2018. Le taux de réussite RSM (résultats sommaires de la matière) est celui des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière.

Le taux de réussite de nos élèves se maintient d'ailleurs au-dessus des 90 % depuis 2012-2013, et ce, toutes épreuves confondues.

La note globale est constituée de l'épreuve de la commission scolaire ainsi que des résultats des 3 étapes de l'année.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, QUATRIÈME SECONDAIRE

TAUX DE RÉUSSITE EN MATHÉMATIQUES DE 4 ^E SECONDAIRE (MEES) (063414 – 064426 – 065426)						
	JUN 2016		JUN 2017		JUN 2018	
	COMMISSION SCOLAIRE	RÉSEAU PUBLIC	COMMISSION SCOLAIRE	RÉSEAU PUBLIC*	COMMISSION SCOLAIRE	RÉSEAU PUBLIC*
063414 Culture, société et technique	81,6 %	83,1 %	65,3 %	77,7 %	82,0 %	79,8 %
064426 Technico-sciences	85,4 %	90,4 %	82,6 %	83,8 %	95,2 %	90,4 %
065426 Sciences naturelles	100,0 %	94,6 %	88,7 %	81,7 %	91,3 %	90,7 %

* Les taux inscrits pour le Réseau public sont en fait la statistique pour l'ensemble du Québec (public et privé).

CONSTAT

Les résultats présentés sont partiels et provisoires pour l'ensemble des élèves de 4^e secondaire, puisque le taux de réussite aux épreuves de juin 2018 devra être complété par celui obtenu à la reprise des épreuves, aux 2 autres moments de l'année, soit en août 2018 et en janvier 2019.

Le taux de réussite de la cohorte d'élèves qui ont été soumis à ces 3 différentes épreuves démontre une hausse remarquable dans chacune des épreuves par rapport à juin 2017 : de 16,7 % pour les maths 63414, de 12,6 % pour les maths 64426 et de 2,6 % pour les maths 65426. Nous avons également un taux de réussite supérieur à l'ensemble du Québec pour ces épreuves.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

NIVEAU DE COMPÉTENCES EN MATHÉMATIQUES, SIXIÈME ANNÉE

TAUX DE RÉUSSITE RSM (RÉSULTATS SOMMAIRES DE LA MATIÈRE) EN MATHÉMATIQUES DE SIXIÈME ANNÉE (CS ET MEES) (MAT600)			
	SEXE FÉMININ	SEXE MASCULIN	TOTAL
MILIEUX DÉFAVORISÉS	94,5 %	98,5 %	96,4 %
TOUTES LES ÉCOLES	94,3 %	96,2 %	95,2 %

CONSTAT

Les élèves de 6^e année ont été soumis à l'épreuve de mathématiques du MEES en juin 2018. Le taux de réussite RSM (résultats sommaires de la matière) est celui des élèves qui ont obtenu la note de passage de 60 % pour l'ensemble des résultats de la matière.

Fait remarquable : le taux de réussite des élèves en milieu défavorisé est supérieur à celui de l'ensemble des écoles primaires de la commission scolaire. Il s'agit d'une statistique digne de mention.

Autre fait digne de mention : les garçons réussissent mieux que les filles en mathématiques, et ce, tant en milieu défavorisé que dans l'ensemble de toutes les écoles de la commission scolaire. Les moyens utilisés sont porteurs de réussite.

La note globale des élèves est constituée à 20 % de l'épreuve du MEES et à 80 % des résultats des 3 étapes de l'année.

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 3 % d'élèves qualifiés dans les parcours de formation axée sur l'emploi. Départ en 2008-2009, 30 élèves diplômés (20 garçons et 10 filles).

Atteinte
(36 élèves diplômés – 32 garçons et 4 filles)

Hausse de 5 % du taux de réussite des élèves en milieu défavorisé en fin de 3^e cycle du primaire. Passer de 78,8 % à 83,8 %.

Atteinte
(97,5 %)

**Hausse de 5 % du taux de réussite de tous les élèves en mathématiques aux épreuves ministérielles* de 4^e et 5^e secondaire.
Passer de 68,8 % à 73,8 %.
(Cible conservée pour les élèves de 4^e secondaire)**

Atteinte pour 063414, 064426 et 065426
Pour les épreuves de 4^e secondaire

Atteinte
(pour le taux de réussite de la matière de 5^e secondaire)

** Note : Plus aucune épreuve ministérielle en 5^e secondaire en mathématiques.*

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES

Le portrait des suspensions a été réalisé officiellement en 2011-2012.

Ce portrait représente les données des cinq écoles secondaires de la commission scolaire. Depuis 2013-2014, nous calculons les données en fonction de quatre écoles secondaires en raison de la fermeture d'une école secondaire de moins de 20 élèves.

Progression de la cible : L'année de référence est 2011-2012 et constitue le portrait de départ. En 2011-2012, on constate que 88 élèves différents avaient été suspendus au moins une fois à l'externe. En 2017-2018, ce nombre a baissé à 58, et ce, sur une clientèle totale de 1 994 élèves au secondaire (2,9 %).

NOMBRE D'ÉLÈVES SUSPENDUS DANS LES ÉCOLES SECONDAIRES		
ANNÉE	NOMBRE D'ÉLÈVES	NOMBRE D'ÉCOLES VISÉES
2011-2012	88	5
2012-2013	86	5
2013-2014	84	4
2014-2015	79	4
2015-2016	77	4
2016-2017	84	4
2017-2018	58	4

Source : Commission scolaire (données)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

PORTRAIT DE LA VIOLENCE DE TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

L'année scolaire 2012-2013 a été marquée par l'accompagnement des écoles dans l'élaboration de leur plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence, obligation découlant des modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique*.

Annuellement, les écoles révisent leur plan de lutte à la lumière des données du portrait établi.

*Progression de la cible : **Portrait et bilan de situation de la violence de 100 % des écoles.***

Information complémentaire :

Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école Bilan 2017-2018, voir pages 34 à 36 de ce document.

**Atteinte
(100 %)**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPEL DES CIBLES

NOMBRE DE MESURES EN LIEN AVEC LES SAINES HABITUDES DE VIE, DONT L'OFFRE ALIMENTAIRE ET LA SENSIBILISATION DES PARENTS

*Progression de la cible : **Maintien des cinq grandes mesures inscrites au plan d'action conjoint CISSS-CS.***

Atteinte
(Maintien des mesures)

Rappel des objectifs : Plan d'action École en santé

1. Assurer l'intégration de l'approche École en santé dans toutes les écoles.
2. Assurer son actualisation.
3. Former.
4. Outiller les écoles ainsi que les intervenants du CISSS.
5. Diffuser les réalisations en lien avec l'approche.

Information complémentaire :

Tableau des ressources matérielles : amélioration des bâtiments, voir page 33 de ce document.

PORTRAIT DE L'OFFRE D'ACTIVITÉS PARASCOLAIRES DANS TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

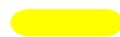
Les portraits sont réalisés dans chacune des écoles.

Atteinte

L'objectif est en poursuite dans chacune des écoles et s'actualise par la convention de gestion et de réussite.



Cible en progression / objectif atteint



Cible en stagnation, voire en régression / processus en cours



Cible non travaillée

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2017-2018 — AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS

Réfection des salles de toilettes – **École des Vieux-Moulins**
 Amélioration de l'accessibilité à l'immeuble – **École des Vieux-Moulins**
 Remplacement complet des fenêtres – **École polyvalente La Pocatière**
 Réfection des salles de toilettes (phase A) – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Drainage des fondations – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Réfection du stationnement côté Est – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Remplacement de la surface à la piste d'athlétisme – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Remplacement complet des revêtements de plancher – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Réfection des salles de toilettes – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Peinture complète de l'école – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Remplacement complet des fenêtres – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Réfection de la toiture – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Réfection du revêtement extérieur – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Drainage des fondations – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Réfection du stationnement et paysagement – **École Notre-Dame-du-Sourire**
 Installation d'un système de chauffage géothermique (phase 3A) – **École secondaire Chanoine-Beaudet**
 Réfection des salles de toilettes – **École de l'Amitié**
 Remplacement complet des revêtements de plancher – **École de l'Amitié**
 Peinture complète de l'école – **École de l'Amitié**
 Construction d'une toiture au-dessus de la rampe extérieure – **Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir**

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE – BILAN 2017-2018 (article 220 LIP)

Depuis 2012, chaque établissement procède annuellement à l'actualisation et à l'évaluation de son plan d'action pour prévenir et traiter l'intimidation et la violence à l'école (plan de lutte). Ce plan comprend notamment des objectifs de travail et l'analyse de la situation sur laquelle s'appuient les actions à poser de façon globale (sur un continuum allant de promotion du bien-être général à l'intervention ciblée). Ce plan permet également d'établir les étapes à suivre lorsqu'une réelle plainte est déposée ainsi que les délais à respecter pour le traitement de celle-ci. Quant à l'analyse de la situation, les moyens choisis fluctuent en fonction de la réalité du milieu puisqu'il n'existe pas encore de méthode uniforme pour dresser le portrait de situation. Cette différence s'explique en grande partie par la variation quant au nombre d'élèves par école. À titre d'exemple, les moyens utilisés peuvent être les suivants : enquête nationale menée par l'équipe SEVEQ (Chaire de recherche – sécurité et violence en milieu éducatif), questionnaires non validés, fiches de consignation d'évènements, création de groupes de discussion avec des élèves, etc. Les objectifs d'intervention pour l'année scolaire 2017-2018 s'arriment principalement avec les résultats de cette analyse.

En conformité avec l'article 96.12 al. 5 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur de l'école doit maintenant transmettre au directeur général de la commission scolaire, au regard de chaque plainte relative à un acte d'intimidation ou de violence dont il est saisi, un rapport sommaire qui fait état de la nature des événements qui se sont produits et du suivi qui leur a été donné. Ces informations permettent ainsi d'élaborer le tableau suivant. Considérant le peu d'évènements ayant eu lieu au cours de l'année 2017-2018, ainsi que de la taille de certaines écoles, les informations rapportées sont globales afin d'éviter l'identification de certaines situations.

TABLEAU SYNTHÈSE NATURE DES ÉVÉNEMENTS¹ DÉCLARÉS PAR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PROPORTION DES PLAINTES DÉPOSÉES AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉCOLE

ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Fréquence et nature des événements

Il y a eu 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

TABLEAU SYNTHÈSE NATURE DES ÉVÉNEMENTS¹ DÉCLARÉS PAR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PROPORTION DES PLAINTES DÉPOSÉES AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉCOLE

ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS (SAINT-JOSEPH)

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET LES PÈLERINS

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

ÉCOLE MONSEIGNEUR-BOUCHER, SAINT-LOUIS (KAMOURASKA) ET SAINT-BRUNO

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE

Fréquence et nature des événements

Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation² ou de violence³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.

¹ Rappel : Les événements pris en compte sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que décrits à l'article 13 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

² Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (article 13 LIP)

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

³ *Violence* : « Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (article 13 LIP)

ÉCOLE MOISSON-D'ARTS, LA CHANTERELLE, NOTRE-DAME-DU-SOUIRE ET RIOU	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS ET SAINT-MODESTE	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE VENTS-ET-MARÉES ET DESBIENS	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE ROY ET JOLY	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE LA CROISÉE	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE LANOQUETTE	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE-FILANTE	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES, DE LA PRUCHIÈRE ET DE L'AMITIÉ	AUCUN ÉVÈNEMENT D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Description générale des interventions :

Lorsque des situations surviennent, des rencontres sont effectuées auprès de l'auteur ou des auteurs ainsi qu'auprès de l'élève qui subit. Au besoin, le ou les témoins sont également rencontrés. Les parents des élèves concernés sont contactés, afin d'être informés de la situation et des mesures d'aide et de soutien offertes ainsi que des conséquences qui s'appliquent, s'il y a lieu. Les suspensions internes ou externes sont utilisées au besoin. Selon l'analyse de la situation, des partenaires peuvent également être impliqués. Des suivis individuels peuvent être mis en place, de même que des mécanismes de suivi afin d'assurer que l'événement est bien terminé.

En complément à ces interventions, différentes mesures préventives sont en place dans l'école, notamment des ateliers de groupe misant sur le rôle des témoins, sur les relations interpersonnelles harmonieuses ou encore à propos de stratégies de résolution de conflit.

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

AUGMENTATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours des dernières années, les inscriptions totales dans notre centre de formation professionnelle ont connu une baisse constante en raison de la décroissance démographique et du fort potentiel d'emplois disponibles pour la clientèle de plus de 20 ans. Nous sommes passés de 881 ETP en 2010-2011 à 577 ETP en 2017-2018, une baisse dramatique de 34,5 % en 7 ans.

L'augmentation des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle, même minime, se voulait donc un défi de taille.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC (MOINS DE 20 ANS)

Le premier tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, provenant du territoire de la commission scolaire, qui s'inscrit pour une première fois, à temps plein, en formation professionnelle, ici ou ailleurs au Québec. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE AU QUÉBEC (MOINS DE 20 ANS)					
ANNÉE	TOTAL	INSCRITS AU PAVILLON-DE-L'AVENIR		INSCRITS AILLEURS AU QUÉBEC	
		M	F	M	F
2010-2011*	194	100		94	
		M : 83	F : 17	M : 66	F : 28
2011-2012	221	129		92	
		M : 94	F : 35	M : 87	F : 5
2013-2014	209	133		76	
		M : 107	F : 26	M : 60	F : 16
2015-2016	N/D	120		N/D	
		M : 89	F : 31		
2017-2018	N/D	110		N/D	
		M : 85	F : 25		

* Année de référence

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 221 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2011-2012, la courbe représentant le nombre d'élèves s'est stabilisée aux environs de 200, ce qui est comparable au résultat de l'année de référence 2010-2011 (194).

NOS BUTS

L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

L'amélioration de la maîtrise de la langue française

L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et ceux en milieu défavorisé

L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire

L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE TOUTES PROVENANCES INSCRITE À NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)

Le deuxième tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, de toutes provenances, qui s'inscrit pour une première fois, à temps plein, dans notre centre de formation professionnelle. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE TOUTES PROVENANCES INSCRITE À NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)					
ANNÉE	TOTAL	PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE		AUTRES PROVENANCES	
2010-2011*	312	100		212	
		M : 83	F : 17	M : 185	F : 27
2011-2012	419	129		290	
		M : 94	F : 35	M : 259	F : 31
2013-2014	408	133		275	
		M : 107	F : 26	M : 237	F : 38
2015-2016	362	120		242	
		M : 89	F : 31	M : 211	F : 31
2017-2018	343	110		233	
		M : 85	F : 25	M : 202	F : 31

*Année de référence

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 433 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2012-2013, le nombre d'élèves est revenu aux environs de 343 en 2017-2018. Cette donnée représente une hausse de 9,9 % comparativement au résultat de l'année de référence 2010-2011. Quant à nos cibles initiales fixées en 2010-2011, nous pouvons constater que le nombre d'inscriptions totales a connu une croissance de 31 élèves : la cible était de 15. Le nombre d'inscriptions chez la clientèle de sexe féminin a, pour sa part, connu une hausse de 12 élèves depuis 2010-2011 : la cible était de 5. Quant à ce constat, il faut souligner que les programmes offerts à notre centre de formation professionnelle sont, en grande majorité, des métiers traditionnellement plus masculins.

RAPPEL DES CIBLES

Hausse de 15 nouveaux inscrits de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

Atteinte (31)

Hausse de 5 inscriptions de sexe féminin de moins de 20 ans à notre centre de formation professionnelle

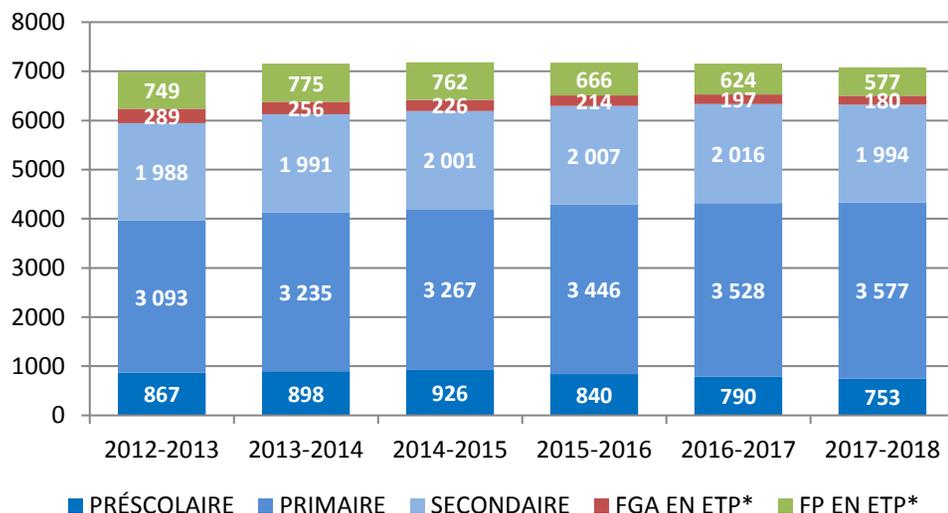
Atteinte (12)

COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION — EFFECTIF SCOLAIRE

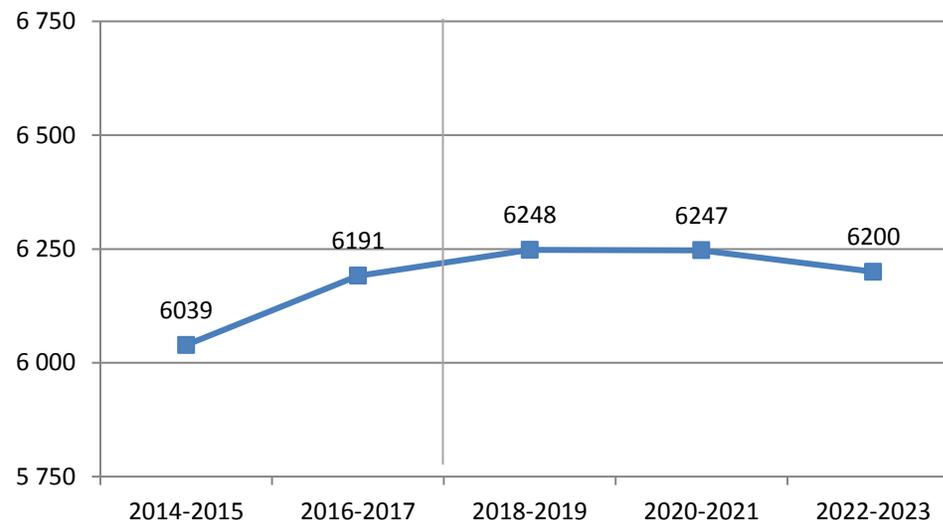
La commission scolaire comptait en 2017-2018 près de 7 100 élèves, dont 6 324 au préscolaire, primaire et secondaire, une baisse de quelque 10 élèves, à ce chapitre, par rapport à 2016-2017. On constate une baisse des ETP (équivalents temps plein) tant en formation générale des adultes, qu'en formation professionnelle.

Selon les prévisions du MEES de mars 2018, la clientèle scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire devrait continuer de croître légèrement au cours des prochaines années. Elle devait atteindre son sommet en 2018-2019, avec 6 248 élèves, sommet déjà dépassé par 86 élèves en 2017-2018. Elle devrait ensuite décroître d'environ 10 % d'ici à 2032-2033.

**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE GLOBAL
(DONNÉES CS)**



**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE - SECTEUR JEUNE
(PRÉVISION DU MEES)**



* Équivalent temps plein



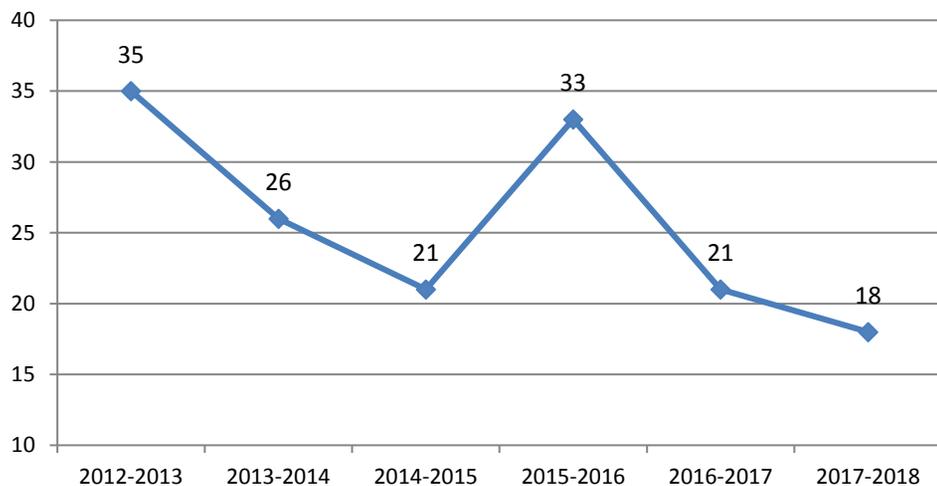
COUP D’ŒIL SUR L’ORGANISATION — PERSONNEL

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup compte plus de 900 employés réguliers. La très grande majorité (90 %) œuvre dans les établissements scolaires et intervient directement auprès des élèves.

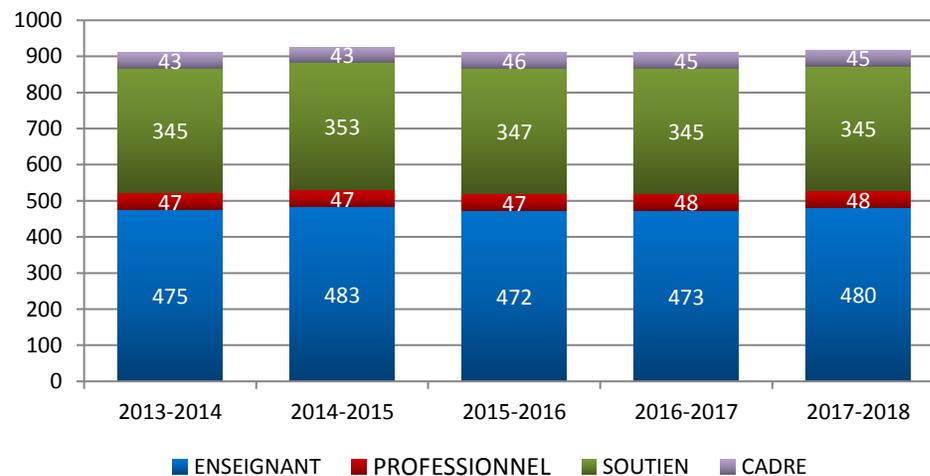
Pendant quelques années, la commission scolaire a vu bon nombre des membres de son personnel prendre leur retraite. L’année 2017-2018 aura vu le nombre de ses retraités diminuer à 18 personnes. Le tout fut souligné le 24 octobre 2018. Il s’agissait d’un membre de son personnel professionnel, de dix membres de son personnel enseignant et de sept membres de son personnel de soutien. La commission scolaire a mis en place différentes mesures pour assurer la relève et continuer d’offrir des services de qualités.

Au cours de l’année 2017-2018, la commission scolaire a souligné les années de service (10, 15, 20, 25, 30 et 35 ans) de 165 employés, et ce, dans le cadre de son activité annuelle de reconnaissance Synergie.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS
(DONNÉES CS)



ÉVOLUTION DU PERSONNEL RÉGULIER
(DONNÉES CS)



COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup couvre le territoire juridictionnel des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et une partie de la MRC de l'Islet. Ces MRC comptent un peu plus de 55 000 habitants qui sont répartis sur un vaste territoire du Québec.

La commission scolaire, dont les services sont offerts à partir de trois centres,

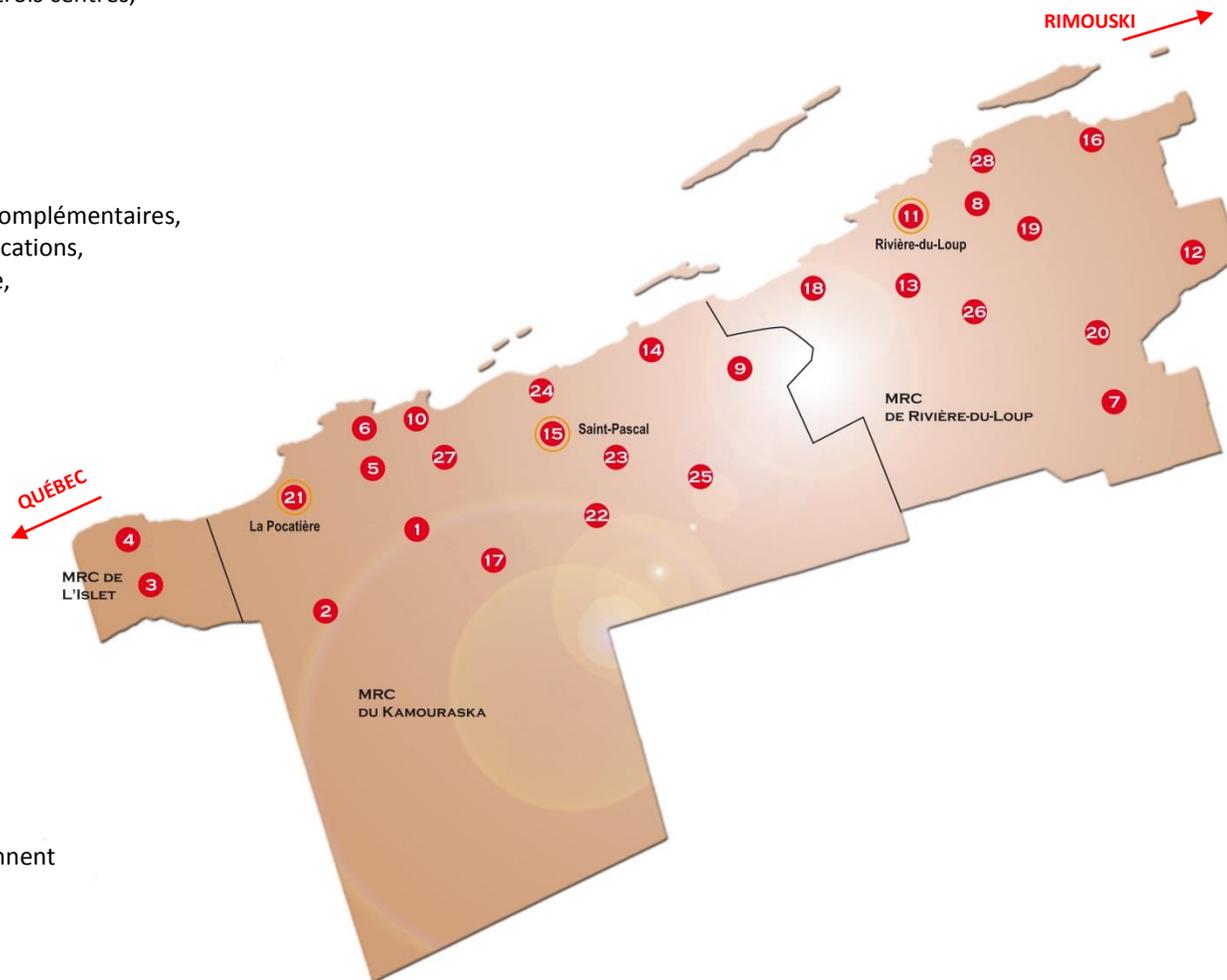
- Rivière-du-Loup
 - ▶ Direction générale,
 - ▶ Secrétariat général et communications,
 - ▶ Service des ressources humaines,
 - ▶ Service des ressources financières,
 - ▶ Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires,
 - ▶ Service des technologies de l'information et des communications,
 - ▶ Service des ressources matérielles et du transport scolaire,
- Saint-Pascal
 - ▶ Service de l'enseignement aux jeunes,
- La Pocatière
 - ▶ Point de services,

dessert une clientèle d'élèves jeunes et adultes répartis entre

- 31 écoles primaires,
- 1 école primaire et secondaire,
- 3 écoles secondaires,
- 1 centre d'éducation des adultes avec 3 points de services,
- 1 centre de formation professionnelle avec des antennes à Saint-Pascal et à La Pocatière.

La commission scolaire compte 24 services de garde qui interviennent auprès de 2 554 enfants (1 616 réguliers et 938 sporadiques).

Son parc immobilier est composé de 50 immeubles, dont une quarantaine est utilisée à des fins éducatives et mixtes.



Écoles primaires

- 1 École de l'Amitié (Saint-Gabriel-Lalemant)
- 2 École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth)
- 3 École de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise)
- 4 École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies)
- 5 École de la Pruchière (Saint-Pacôme)
- 6 École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)
- 8 École Desbiens (Saint-Arsène)
- 9 École Hudon-Ferland (Saint-Alexandre)
- 11 École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
- 10 École J.-C.-Chapais (Saint-Denis)
- 11 École Joly (Rivière-du-Loup)
- 12 École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)
- 11 École La Croisée I (Rivière-du-Loup)
- 11 École La Croisée II (Rivière-du-Loup)
- 13 École Lanouette (Saint-Antonin)
- 14 École Les Pèlerins (Saint-André)
- 15 École Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal)
- 16 École Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte)
- 17 École Notre-Dame (Mont-Carmel)
- 18 École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage)
- 19 École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphanie)
- 20 École Riou (Saint-François-Xavier-de-Viger)
- 11 École Roy (Rivière-du-Loup)
- 21 École Sacré-Cœur (La Pocatière)
- 22 École Saint-Bruno (Saint-Bruno)
- 23 École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène)
- 24 École Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska)
- 25 École Saint-Louis de Saint-Joseph (Saint-Joseph)
- 26 École Saint-Modeste (Saint-Modeste)
- 27 École Saint-Philippe (Saint-Philippe-de-Néri)
- 28 École Vents-et-Marées (Cacouna)

École primaire et secondaire

- 7 École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)

Services de garde

- 16 Service de garde L'Isle-Verte (École Moisson-d'Arts)
- 19 Service de garde Saint-Épiphanie (École Notre-Dame-du-Sourire)
- 8 Service de garde Saint-Arsène (École Desbiens)
- 26 Service de garde Saint-Modeste (École Saint-Modeste)
- 28 Service de garde Les Acrobates-de-la-Marée (École Vents-et-Marées)
- 7 Service de garde des Petits-Moulins (École des Vieux-Moulins)
- 11 Service de garde L'Envol (École Roy) et L'Envolée (École Joly)
- 11 Service de garde Beau-Soleil (École internationale Saint-François-Xavier)
- 11 Service de garde La Marelle (École La Croisée)
- 14 Service de garde Le Repaire-des-Petits-Mousses (École Les Pèlerins)
- 18 Service de garde Le Repaire-des-Moussaillons (École Notre-Dame-du-Portage)
- 13 Service de garde Le Coffre-aux-Trésors (École Lanouette)
- 9 Service de garde La Galexie (École Hudon-Ferland)
- 24 Service de garde Les Amis-de-la-Grève (École Saint-Louis de Kamouraska)
- 15 Service de garde Les Boute-en-train (École Monseigneur-Boucher)
- 10 Service de garde Les Petits-Chapais (École J.-C.-Chapais)
- 27 Service de garde Les Aventuriers (École Saint-Philippe)
- 17 Service de garde Les Carmignons (École Notre-Dame)
- 21 Service de garde Les Charlicoeurs (École Sacré-Cœur)
- 2 Service de garde La Voie-Lactée (École de l'Étoile-Filante)
- 4 Service de garde des Deux-Clochers (École de la Marée-Montante)
- 3 Service de garde Le Petit-Boisé (École de l'Orée-des-Bois)
- 5 Service de garde L'Entre-2 (École de la Pruchière)
- 6 Service de garde Au-Gré-du-Vent (École des Vents-et-Marées)

Écoles secondaires

- 21 École polyvalente La Pocatière (La Pocatière)
- 11 École secondaire de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
- 15 École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)

Centre de formation professionnelle

- 11 Pavillon-de-l'Avenir
- 11 École L'Envol
- 15 Antenne (École secondaire Chanoine-Beaudet)
- 21 Antenne (École polyvalente La Pocatière)

Centre d'éducation des adultes

- 21 École Saint-Charles (La Pocatière)
- 11 École Thibaudeau (Rivière-du-Loup)
- 15 École Marguerite-Bourgeoys (Saint-Pascal)

Centre de services

- 21 Point de services de La Pocatière
- 11 Point de services de Rivière-du-Loup
- 15 Point de services de Saint-Pascal

COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup assure le transport scolaire sur ce vaste territoire de quelque 3 500 km².

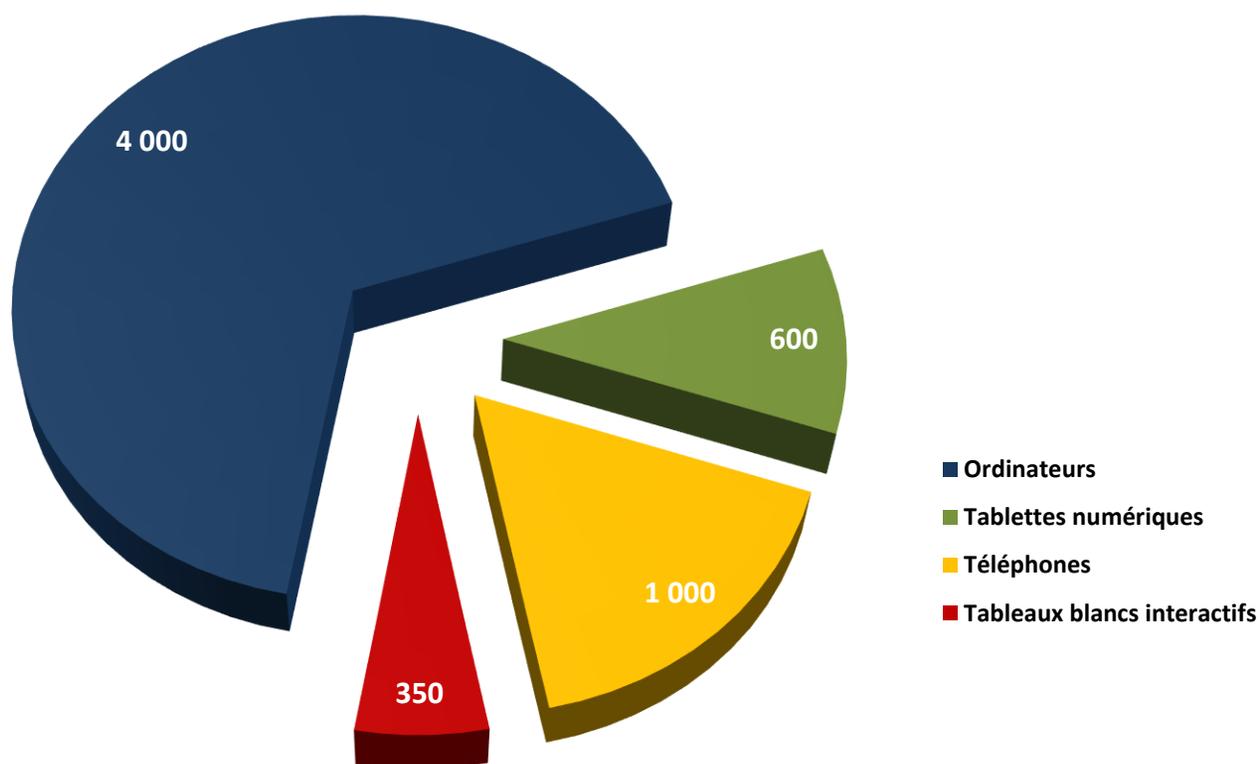


COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

Le Service des technologies de l'information et des communications (TIC) a pour but de développer et de soutenir des solutions technologiques modernes afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Celles-ci touchent autant la dimension pédagogique qu'administrative. Plus de 9 500 demandes de service sont traitées annuellement par le Service des TIC. Les outils mis en place sont utilisés quotidiennement par plus de 10 000 utilisateurs, élèves, personnel et membres de la communauté. De plus, les élèves ayant des difficultés d'apprentissage utilisent des solutions technologiques adaptées à leurs besoins. Le Service des TIC représente aujourd'hui un élément stratégique à la mission éducative de la commission scolaire.

Afin d'assurer le fonctionnement de tous les équipements mis à la disposition des utilisateurs, le Service des TIC gère une infrastructure technologique comprenant un réseau de fibres optiques de 800 kilomètres, un réseau sans fil comptant près de 650 points d'accès, un réseau filaire à haut débit, un accès à Internet rapide et des équipements de sécurité modernes.

En 2017-2018, le Service des TIC a notamment réalisé plusieurs améliorations à son parc informatique, à son réseau sans fil et filaire et à son système de téléphonie IP. De plus, le Service des TIC a amorcé l'implantation d'un nouveau portail destiné aux parents et aux élèves : Mozaïk-Portail. Finalement, le Service des TIC a réalisé d'importants travaux en lien avec la sécurité de l'information numérique.



ÉTAT FINANCIER 2017-2018

Le 23 octobre 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a pris connaissance de l'état financier 2017-2018 pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant.

Selon cet état financier, les revenus pour l'année scolaire 2017-2018 totalisent 99 954 402 \$ et les dépenses, quant à elles, se chiffrent à 100 365 609 \$, laissant ainsi un déficit d'exercice de 401 207 \$.

Le surplus accumulé s'établit, après les résultats 2017-2018, à 16 234 281 \$. Selon les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), une partie de ce surplus accumulé ne peut être utilisée. Il s'agit d'un montant de 5 230 766 \$, soit la valeur des terrains pour 1 660 187 \$ et la valeur des provisions pour avantages sociaux pour 3 570 579 \$. Le surplus accumulé disponible aux fins de calcul de la limite d'utilisation permise par le gouvernement correspond donc à 11 003 515 \$. Malgré ce surplus disponible, la limite d'utilisation établie par le ministère pour l'année scolaire 2018-2019 est de 1 553 088 \$.

Depuis l'intégration des commissions scolaires dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec – comptes publics, quatre rapports financiers trimestriels et un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (année financière scolaire) ont été rédigés et envoyés au MEES.

L'année scolaire 2017-2018 n'a subi aucune nouvelle compression budgétaire effectuée par le MEES. Cependant, les anciennes compressions budgétaires demeurent toujours récurrentes et présentes. Depuis 2011-2012, c'est plus de 3 M \$ de compressions budgétaires cumulées qui furent soustraites des allocations du MEES : réduction des dépenses de nature administrative dans le cadre du projet de loi 100 devenue une mesure récurrente sous l'appellation d'ajustement négatif relatif au projet de loi 100 pour un montant de 154 688 \$, réduction de moitié du financement des taux

d'abandon en formation professionnelle pour 444 500 \$, mesure générale 2011-2012 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 429 084 \$, mesure générale 2013-2014 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 644 169 \$, mesure générale 2014-2015 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 408 449 \$, mesure générale 2015-2016 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire du gouvernement pour 485 134 \$, l'ajustement négatif 2014-2015 – dépenses administratives et masse salariale pour 88 911 \$, la disparition de la mesure pour la réforme de la comptabilité gouvernementale pour 107 000 \$, la réduction de moitié du financement pour le protecteur de l'élève et la vérification des antécédents judiciaires pour 23 940 \$.

À ces compressions, s'ajoute, depuis l'année scolaire 2013-2014, le projet de loi 25 – Recentrage du programme de péréquation réduisant ainsi de 50 % le montant alloué par le ministère à titre d'aide additionnelle à la péréquation; aide jadis introduite en 2007-2008 afin de contrer l'effet de la forte hausse des évaluations foncières sur le compte de taxe scolaire. Pour la commission scolaire, cela a représenté une réduction de subvention de 1 817 018 \$ qui est assumée en grande partie par les contribuables en faisant passer le taux effectif moyen de la taxe scolaire de 31,026 ¢ à 31,161 ¢ du 100 \$ d'évaluation scolaire uniformisée pour l'année scolaire 2017-2018. La commission scolaire a toutefois assumé cette facture à hauteur de 16 901 \$. Tel qu'indiqué au résumé de l'état financier 2017-2018, les revenus de la taxe scolaire sont de 15 295 981 \$, soit 15,3 % de l'ensemble des revenus de l'année scolaire 2017-2018.

L'année financière terminée au 30 juin 2018 est également la poursuite du modèle d'allocations des ressources accordées, anciennes et nouvelles, pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes de la part du MEES dont le regroupement sur 3 grandes familles de plusieurs mesures : mesures d'appui à la réussite éducative, adaptation scolaire et régions – petits

ÉTAT FINANCIER 2017-2018

milieux. Parmi ces mesures, 22 mesures sont identifiées par le Ministre en 2017-2018 et destinées directement aux établissements scolaires. Pour notre commission scolaire, 19 d'entre elles sont dédiées aux écoles et décentralisées aux écoles par la commission scolaire.

- Mesures d'appui :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé;
- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement au primaire et au secondaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Études dirigées au secondaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Renforcement en lecture et écriture au primaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année au primaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Aide individualisée;
- Saines habitudes de vie au primaire et au secondaire;
- À l'école, on bouge au cube!;
- Aide aux parents;
- Partir du bon pied!;
- Accroche-toi au secondaire;
- Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école – interventions efficaces;
- Acquisition de livres et documentaires;
- Activités culturelles;
- Initiatives des établissements;
- Formation en réanimation cardio-respiratoire;
- Ressources professionnelles pour intervenir tôt;
- Acquisition de livres de littérature jeunesse;

- Acquisition de matériel éducatif pour les maternelles 4 ans à temps plein en milieu défavorisés;
- Adaptation scolaire :
 - Soutien à l'intégration en classe des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Régions et petits milieux :
 - Soutien en mathématiques au secondaire;
 - Vitalité des petites communautés.

Au niveau des investissements, la commission scolaire a procédé, dans l'année scolaire 2017-2018, à d'importants travaux de construction, d'améliorations et de rénovations majeures de ses bâtiments pour une somme de 6 086 339 \$ et à des aménagements de terrain et de cours d'école pour une somme de 507 313 \$. Des acquisitions furent effectuées en mobilier, appareillage et outillage pour un montant de 1 064 699 \$, et en équipements informatiques et de télécommunication multimédia pour 686 045 \$. Ces investissements en 2017-2018 totalisent 8 344 396 \$.

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup réaffirme que les efforts seront toujours déployés et priorisés afin d'assurer, selon les disponibilités budgétaires, les meilleurs services éducatifs requis à l'ensemble de nos élèves.

Claudel Gamache

Directeur du Service des ressources financières

ÉTAT FINANCIER 2016-2017

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	9 938 488 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 773 691
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 114 444
Subvention à recevoir – Financement	14 106 914
Taxe scolaire à recevoir	533 338
Débiteurs	1 030 501

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 39 497 376 \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus à payer	12 566 633 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	7 313 344
Revenus perçus d'avance	310 957
Provision pour avantages sociaux	4 132 375
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	82 398 610
Autres passifs	2 287 018

TOTAL DES PASSIFS 109 008 937 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (69 511 561) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	85 630 847 \$
Charges payées d'avance	114 995

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 85 745 842 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ 16 234 281 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEES	74 499 207 \$
Autres subventions et contributions	72 329
Taxe scolaire	15 295 981
Droits de scolarité et frais de scolarisation	693 230
Ventes de biens et services	7 991 590
Revenus divers	1 067 637
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	334 428

TOTAL DES REVENUS 99 954 402 \$

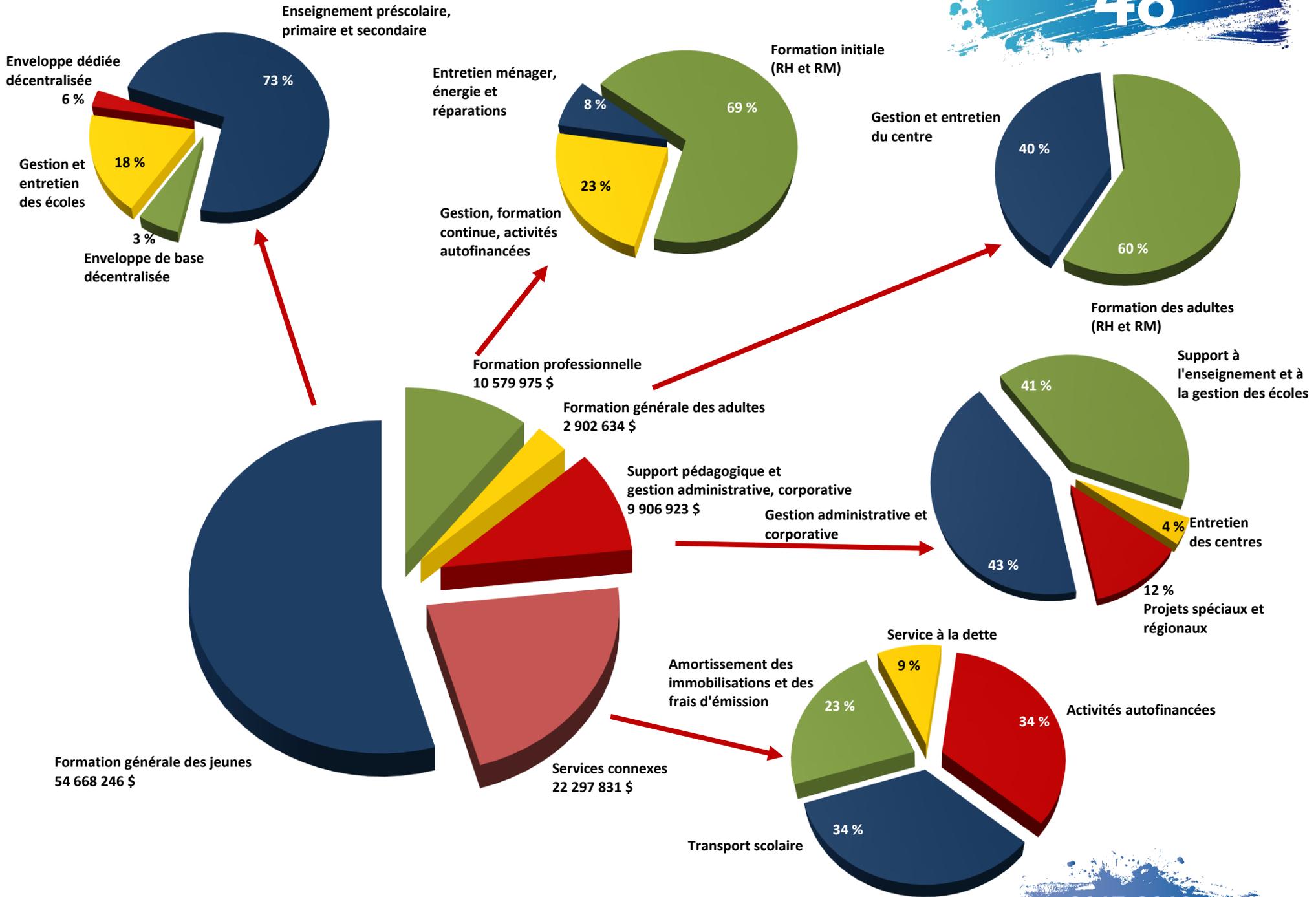
CHARGES

Activités d'enseignement et de formation	45 678 053 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	23 261 194
Services d'appoint	12 503 506
Activités administratives	4 387 722
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 123 427
Activités connexes	3 574 257
Charges liés à la variation de la provision pour avantages sociaux	(172 550)

TOTAL DES CHARGES 100 355 609 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(401 207) \$



**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES
(article 220.2 LIP)**

Rapport du commissaire à l'éthique

Aucun manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Clément Bernier

Commissaire à l'éthique



Document complémentaire
sur notre site Web

*Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires*

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2017-2018

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS (article 220.2 LIP)

Rapport du Responsable de l'examen des plaintes

La philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le Secrétariat général a répondu à 35 situations en 2017-2018.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

i) Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel :

En 14 occasions, l'insatisfaction touchait le comportement du personnel de la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées. Deux situations ont cependant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : admission/inscription, confidentialité, qualité du travail et violence/intimidation à l'égard d'un élève.

ii) Insatisfaction à l'égard des services éducatifs dispensés :

En 15 occasions, l'insatisfaction touchait les services éducatifs dispensés par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées. Deux situations ont cependant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Activités d'école;
- Classement;
- Encadrement sécuritaire;
- Évaluation;
- Offre de services éducatifs;
- Plan d'intervention – application du plan;
- Qualité des services;
- Suspension/expulsion d'un élève;
- Violence/intimidation.

TABLEAU STATISTIQUE					
TYPE D'INSATISFACTION	TYPE D'INTERVENTION	DEMANDES DE RECHERCHE DE SOLUTION	PLAINTES FORMELLES	AUTRES INTERVENTIONS	TOTAL
INSATISFACTION À L'ÉGARD D'UN MEMBRE DU PERSONNEL		6	8	0	14
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS		9	6	0	15
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES		4	0	2	6

iii) Insatisfaction à l'égard des services connexes :

En 6 occasions, l'insatisfaction touchait les services connexes offerts par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Accès aux photos scolaires;
- Choix de levée de fond;
- État des drapeaux;
- Troubles de voisinage.

CONCLUSION

Avec plus de 7 000 élèves jeunes et adultes inscrits dans nos établissements et plus de 1 100 employés dont plus de 90 % œuvrent auprès des élèves, la commission scolaire peut conclure que le nombre de situations ayant nécessité l'intervention du Responsable de l'examen des plaintes est plus que satisfaisant.

Il faut toutefois demeurer sensible à l'augmentation du nombre et de la complexité des cas à traiter. Cette tendance est d'ailleurs remarquée à travers le réseau des commissions scolaires au cours des dernières années.

Aujourd'hui, l'école accueille des parents mieux informés, plus prédisposés à questionner les pratiques établies, à débattre des décisions prises et à vouloir participer à la solution des difficultés rencontrées.

Cette nouvelle réalité, réunie à l'apparition de situations de plus en plus complexes, exige, de la part des gestionnaires qui traitent des plaintes, une plus grande écoute, un regard différent, une réflexion plus poussée et des réponses plus étoffées. Cette réalité, bien que stimulante, exige plus de temps pour traiter les situations et répondre adéquatement à cette responsabilité.

La prévention des situations problématiques et la communication fonctionnelle demeurent des éléments essentiels à la gestion des plaintes.

Éric Choinière

Responsable de l'examen des plaintes

Le rapport annuel 2017-2018 du responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2017-2018

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS
(article 220.2 LIP)**

Rapport du protecteur de l'élève

Lorsque le processus d'examen des plaintes mis en place par la commission scolaire n'a pu apporter de résultats satisfaisants, les élèves ou leurs parents peuvent communiquer avec le protecteur de l'élève qui pourra se saisir d'une plainte en lien avec les services offerts aux élèves. Encore une fois, la philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le protecteur de l'élève a reçu 3 plaintes en 2017-2018.

Une plainte traitée concernait un acte d'intimidation.

Guy Robitaille

Protecteur de l'élève

Le rapport annuel 2017-2018 du protecteur de l'élève est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du protecteur de l'élève

www.cskamloup.qc.ca/rapportannuel2017-2018

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES
(article 25 de la loi)**

Rapport du responsable du suivi des divulgations

Aucun acte répréhensible n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Eric Choinière

Responsable du suivi des divulgations



Documents complémentaires
sur notre site Web

*Procédure visant à faciliter la divulgation des
actes répréhensibles*

Formulaire de divulgation

www.cskamloup.qc.ca/divulgation

RAPPORT CONCERNANT L'UTILISATION DES RESSOURCES –

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES
(article 275.2 LIP)**



Documents complémentaires
sur notre site Web

*Objectifs, principes et critères de répartition des
ressources 2017-2018*

www.cskamloup.qc.ca/OPCR

RAPPORT CONCERNANT L'UTILISATION DES RESSOURCES –

APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.001 (article 20 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2017-2018, comme suit :

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS						
MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS (Articles 12 et suivants)						
(PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018)						
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	PERSONNEL OUVRIER, D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	TOTAL
EFFECTIFS AUTORISÉS (en heures payées)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1 640 854
EFFECTIFS UTILISÉS (en heures payées)	84 591	89 287	845 654	441 969	97 647	1 559 148
(% relatif)	(5,4 %)	(5,7 %)	(54,2 %)	(28,3 %)	(6,3 %)	
NOMBRE D'EMPLOYÉS VISÉS	49	63	881	525	80	1 598
(% relatif)	(3,0 %)	(3,9 %)	(55,1 %)	(32,9 %)	(5,0 %)	
SOLDE (DÉFICIT) INUTILISÉ (en heures payées)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	81 706

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.011 (article 20 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2017-2018, comme suit :

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS		
MESURES RELATIVES AUX CONTRATS DE SERVICES (Articles 15 et suivants) (PÉRIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018)		
CATÉGORIES DE CONTRATS	NOMBRE	MONTANT TOTAL
À UNE PERSONNE PHYSIQUE (10 000 \$ ET PLUS)*	13	710 387 \$
À UNE PERSONNE MORALE (25 000 \$ ET PLUS)**	20	2 323 744 \$
TOTAL	33	3 034 131 \$

* Explication des contrats : (10 000 \$ et plus – personnes physiques)	Madame Julie Champagne	10 045 \$	Animation d'atelier littéraires dans les écoles primaires
	Monsieur Nicolas Thiboutot (2 contrats)	37 500 \$	Contrat en entretien ménager
	Madame Jacinthe Dionne (2 contrats)	143 392 \$	Contrat en entretien ménager
	Gestion Michelle Lévesque (2 contrats)	148 344 \$	Contrat en entretien ménager
	Guyline Bouchard	45 300 \$	Contrat en entretien ménager
	Monsieur Jean-Noël Rivard	80 948 \$	Contrat en entretien ménager
	Monsieur Joël Landry	36 000 \$	Contrat en entretien ménager
	Madame Doris Dumont	81 000 \$	Contrat en entretien ménager
** Explication des contrats : (25 000 \$ et plus – personnes morales)	Madame Joanne Anctil (2 contrats)	127 858 \$	Contrat en entretien ménager
	Standish Communications inc.	34 209 \$	Services de programmation de site Web
	Atelier 5 inc.	93 611 \$	Contrat d'architecture – établissement scolaire
	Goulet et Lebel architectes	53 425 \$	Contrat d'architecture – établissement scolaire
	Actuel Conseil inc.	35 000 \$	Contrat d'ingénierie – établissement scolaire
	R+O Énergie	52 600 \$	Contrat d'ingénierie – établissement scolaire
	GDI Services (3 contrats)	257 780 \$	Contrat en entretien ménager
	Services d'Entretien C & S (3 contrats)	218 595 \$	Contrat en entretien ménager
	Entretien ménager PC inc. (3 contrats)	334 200 \$	Contrat en entretien ménager
	Gestion Espace Net (6 contrats)	1 244 324 \$	Contrat en entretien ménager

Rédaction

ANTOINE DÉRY, ÉRIC CHOINIÈRE

Collaboration

**MICHEL GAGNON, CLAUDEL GAMACHE,
SONIA JULIEN, MARIO RICHARD, MARTINE SIROIS,
NATHALIE BÉLANGER, BENOIT OUELLET**

Conception, mise en pages, élaboration et intégration Web

HÉLODIE DIONNE, HÉLÈNE GAUTHIER, GUY LAVOIE

Support

MÉLISSA BEAULIEU, DIANE BOSSÉ, STÉPHANE DIONNE, CHRISTIAN-RENÉ LEDUC

Révision

HÉLODIE DIONNE

Reliure (version papier)

HÉLODIE DIONNE

Réalisation

**ANTOINE DÉRY – DIRECTION GÉNÉRALE
ÉRIC CHOINIÈRE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS
NATHALIE BÉLANGER – ÉDUCATION DES ADULTES
MICHEL GAGNON – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE
CLAUDEL GAMACHE – SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
SONIA JULIEN – SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES
BENOIT OUELLET – FORMATION PROFESSIONNELLE
MARIO RICHARD – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
MARTINE SIROIS – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

© Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup. Décembre 2018. Tous droits réservés.

Droits photographie et visuel : Stéphane Rauzada, Anastasia Popova, kolopach – Fotolia.com



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!